



Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER)

31 mai 2019

Avec modification du 28 avril 2023

Préambule

Les dispositions générales complètent le Plan d'études romand (PER). Elles précisent les conditions-cadres cantonales à respecter et définissent également la grille horaire accompagnant le plan d'études.

Dispositions d'exécution du plan d'études

Pour la partie francophone du canton de Berne, les dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER) constituent les dispositions d'exécution du plan d'études au sens de l'article 12a alinéa 2 de la Loi sur l'école obligatoire (LEO). Elles fixent en particulier :

- L'enseignement obligatoire et l'enseignement facultatif
- L'organisation des cours
- L'enseignement et l'apprentissage
- Le temps consacré à l'enseignement des domaines

Les dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER) sont organisées comme suit :

1. Mission et structure de l'école
2. Enseignement
3. Le temps scolaire
4. Corps enseignant, élèves, parents
5. Annexes

Table des matières

1.	Mission et structure de l'école	5
1.1.	Mission de l'école	5
1.2.	Structure de l'école	5
1.2.1.	Degrés, cycles et années scolaires	5
1.2.2.	Plan d'études.....	6
1.2.3.	École enfantine.....	6
1.2.4.	Le degré primaire.....	6
1.2.5.	Le degré secondaire I	6
1.2.5.2.	Structure du degré secondaire I	7
2.	Enseignement	8
2.1.	Objectifs	8
2.2.	Formes et exigences de l'enseignement	9
2.2.1.	École enfantine, cycle élémentaire et Basisstufe	9
2.2.2.	Degré primaire et degré secondaire I	10
2.2.3.	Enseignement facultatif.....	12
2.2.3.1.	Compensation de l'enseignement obligatoire	12
2.2.3.2.	Degré primaire.....	12
2.2.3.3.	Degré secondaire I	13
2.2.3.4.	Modalités d'organisation	14
2.2.4.	Enseignement coordonné	14
2.2.5.	Enseignement intégré : références au PER	15
2.2.6.	Formation générale : enseignement intégré et leçons spécifiques	18
2.2.7.	Enseignement par immersion.....	19
2.2.8.	Enseignement différencié.....	19
2.2.9.	API approfondissements et prolongements individuels	20
2.2.10.	Enseignement par niveaux.....	20
2.2.11.	Enseignement par sections de classe	20
2.2.12.	Enseignement donné en 11 ^e année d'école obligatoire dans la section préparant aux écoles de maturité (section p)	20
2.2.13.	Enseignement supplémentaire	21
2.3.	Intégration	21
2.4.	Organisation de l'enseignement	22
2.4.1.	Méthodes et moyens d'enseignement	22
2.4.2.	Plan de travail et documentation	23
2.4.3.	Revalorisation des classes générales et flexibilisation de la 11 ^e – enseignement par projets	23
2.4.4.	Bibliothèque scolaire.....	24
2.4.5.	Média et informatique	25
2.4.6.	Apprendre à apprendre	25
2.5.	Évaluation et orientation	25
2.5.1.	Modalités d'application.....	25
2.5.2.	Statut des attentes fondamentales du PER	26

2.6.	Devoirs à domicile	28	
3.	Le temps scolaire	29	
3.1.	Temps d'enseignement.....	29	
3.1.1.	Enseignement annuel	29	
3.1.2.	Temps d'école hebdomadaire	29	
3.1.3.	Enseignement journalier	29	
3.2.	Consignes pour l'établissement de l'horaire	30	
3.3.	Mesures d'assouplissement du temps scolaire	30	
3.4.	Grilles horaires	31	
4.	Corps enseignant, élèves, parents.....	35	
4.1.	Maîtrise de classe.....	35	
4.2.	Élèves	35	
4.3.	Collaboration entre le corps enseignant et les parents.....	36	
Annexe 1			
	Enseignement par immersion – conditions-cadres.....	38	
Annexe 2			
	Mesures d'assouplissement du temps scolaire	41	
Annexe 3			46
Annexe 4			
	Plan d'études cantonal <i>Italien</i> pour le cycle 3, 9e-11e (enseignement facultatif)	47	
Annexe 5			
	Plan d'études cantonal <i>Grec ancien</i> pour le cycle 3 – 11e (enseignement facultatif)	62	

1. Mission et structure de l'école

1.1. Mission de l'école

L'école accueille les élèves et les accompagne dans leur développement. L'école enfantine a pour but de favoriser le développement de l'enfant, de l'introduire dans une communauté élargie et de lui faciliter aussi le passage au degré primaire. Durant la scolarité obligatoire, tous les élèves acquièrent et développent les connaissances et les compétences fondamentales ainsi que l'identité culturelle qui leur permettront de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale et professionnelle.

1.2. Structure de l'école

1.2.1. Degrés, cycles et années scolaires

Dans le système bernois de formation (cf. site internet de la Direction de l'instruction publique), la scolarité obligatoire est organisée de la façon suivante :

- École enfantine (1^{re} – 2^e années)
- Degré primaire (3^e – 8^e années)
- Degré secondaire I (9^e – 11^e années)

Les dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER) se réfèrent à la nomenclature et aux années scolaires définies par la Convention scolaire romande et le PER.

Degré secondaire I	11 ^e	Cycle 3	Degré secondaire I (3 ans)
	10 ^e		
	9 ^e		
Degré primaire	8 ^e	Cycle 2	Degré primaire
	7 ^e		
	6 ^e		
	5 ^e	Cycle 1	
	4 ^e		
	3 ^e		
École enfantine	2 ^e		
	1 ^{re}		
Scolarité bernoise (partie francophone)		Convention scolaire romande Plan d'études romand	

1.2.2. Plan d'études

Les domaines de l'enseignement obligatoire et facultatif sont définis dans la LEO. Le Plan d'études romand (PER) regroupe les disciplines scolaires en cinq domaines : Langues (L), Mathématiques et sciences de la nature (MSN), Sciences humaines et sociales (SHS), Arts (A) (qui correspond au libellé « musique, arts et activités créatrices » de la LEO), Corps et mouvement (CM) (qui correspond au libellé « mouvement et santé » de la LEO), auxquels s'ajoutent la Formation générale (FG) et les Capacités transversales (CT). La grille horaire indique la dotation en leçons de chaque discipline selon l'année scolaire.

1.2.3. École enfantine

L'école enfantine correspond aux deux premières années du cycle 1 du PER

1.2.3.1. Objectifs

L'école enfantine met en place des situations d'apprentissage destinées à faciliter le passage des élèves au degré primaire. Sa tâche est donc très importante puisque les élèves qu'elle accueille, si différents soient-ils, devront être en mesure de poursuivre leur parcours scolaire au degré primaire dans de bonnes conditions.

« Les deux premières années de la scolarité sont essentielles pour accompagner chaque élève en devenir, d'où qu'il vienne et quel que soit son bagage. » (Plan d'études romand (PER) *Cycle 1 Présentation générale* p. 24).

1.2.4. Le degré primaire

Le degré primaire correspond aux deux dernières années du cycle 1 et à l'entier du cycle 2 du PER, soit à la période allant de la 3^e à la 8^e.

1.2.4.1. Objectifs

Durant les premières années du degré primaire (3^e et 4^e), l'accent est mis sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques : lire, écrire, calculer. L'environnement naturel, social et culturel ainsi que l'éducation artistique, musicale et sportive sont abordés en relation étroite avec ces matières.

Au cours du degré primaire (3^e – 8^e), les élèves doivent accroître leur autonomie de pensée et d'action. On accorde donc un grand poids à l'apprentissage et au travail autonomes, au plaisir d'apprendre, mais aussi à la capacité à s'intégrer et à communiquer.

1.2.5. Le degré secondaire I

Le degré secondaire I correspond au cycle 3 du PER, soit à la période allant de la 9^e à la 11^e.

1.2.5.1. Objectifs

Au degré secondaire I, l'école obligatoire transmet à l'élève les connaissances et aptitudes propres à lui permettre d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement des écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation tout au long de la vie. Durant ces années, qui coïncident avec le cycle 3 du PER, l'élève complète sa formation et prépare son choix professionnel conduisant à la formation professionnelle et aux écoles de maturité.

1.2.5.2. Structure du degré secondaire I

Sections

Dans la partie francophone du canton, les 9^e, 10^e et 11^e années sont généralement regroupées dans des établissements secondaires. Les élèves y sont répartis en trois sections :

- **Section générale (g)**
- **Section moderne (m)**
- **Section préparant aux écoles de maturité (p)**

Niveaux en français, allemand et mathématiques

- **Niveau C** : exigences élémentaires
- **Niveau B** : exigences moyennes
- **Niveau A** : exigences élevées

Dans le PER, les éléments de progression et les attentes qui ne portent aucune mention spécifique décrivent les apprentissages communs à tous les élèves. Quand des niveaux sont précisés, ils correspondent à une gradation des apprentissages partant du niveau 1 (apprentissage et attentes communs à tous les élèves), qui correspond aux exigences élémentaires du niveau C ci-dessus. Des contenus et/ou de la complexité supplémentaire s'ajoutent pour caractériser les niveaux 2 et 3 du PER, respectivement les niveaux B et A du degré secondaire I bernois (voir chapitre 2.5.2).

La mise en place des cours à niveaux au degré secondaire I doit tenir compte des compétences des élèves et des effectifs des classes. Ne pouvant se faire de façon idéale partout, il est nécessaire de prévoir des solutions adaptées à ces divers aspects (deux ou trois classes parallèles, sections et niveaux séparés, ou sections et niveaux mixtes).

Des cours d'approfondissement sont organisés pour les élèves aptes à accéder à un cours de niveau à exigences plus élevées.

2. Enseignement

2.1. Objectifs

Favoriser les apprentissages

L'école accueille des élèves très différents par leurs compétences, leurs origines sociales et culturelles, leur maîtrise de la langue de scolarisation ainsi que par leur vécu.

Pour qu'une situation d'apprentissage soit favorable, il convient :

- de susciter l'attention et la curiosité ;
- d'informer clairement les élèves sur les objectifs d'apprentissage ;
- de s'en tenir à ce qui a été décidé ;
- de discuter ouvertement les situations de conflit ;
- d'instaurer un réel statut de l'erreur comme moyen de progression individuelle ;
- d'encourager chaque élève individuellement ;
- de varier les approches pédagogiques pour toucher le maximum d'élèves ;
- de varier l'organisation des leçons pour dynamiser l'enseignement ;
- de permettre aux élèves de se mouvoir ;
- d'aménager les salles de classe de façon attrayante.

Cependant, les apprentissages ne dépendent pas seulement des formes d'enseignement, mais également des dispositions intellectuelles et de la motivation des élèves eux-mêmes ainsi que du climat d'apprentissage scolaire¹.

Développer les aptitudes fondamentales

Afin d'encourager et de développer les aptitudes fondamentales des élèves (mouvement, perception, pensée, langage, émotions et relations interpersonnelles), le corps enseignant veille :

- à donner aux élèves l'occasion d'apprendre à se situer par rapport à leur propre corps, aux objets, et par rapport aux autres, dans l'espace comme dans le temps ;
- à favoriser les expériences de perception, les occasions d'utiliser les sens ;
- à apprendre aux élèves à reconnaître leurs pensées et réflexions, à rechercher des solutions aux problèmes, à apprécier les situations, à reconnaître les relations, puis à aborder de nouvelles situations en s'appuyant sur ces expériences ;
- à respecter les langues et cultures d'origine des élèves allophones ;
- à multiplier les rencontres avec la langue de scolarisation pour que les élèves la reconnaissent comme une ressource essentielle pour penser et qu'ils s'en servent pour communiquer ;
- à aider les élèves à ressentir leurs émotions, à les reconnaître, à en parler, à vivre avec elles pour s'adapter aux autres ;
- à leur confier des responsabilités.

Différenciation interne

Dans la mesure où tous les élèves ne se trouvent pas simultanément au même stade de développement ou d'apprentissage, il est nécessaire d'adapter à chacun :

- le degré de difficulté demandé pour un travail ;
- la quantité de devoirs ;
- l'aide spécifique en fonction de son type d'apprentissage ;
- le temps de soutien pédagogique ambulatoire.

¹ Modifié le 28 avril 2023

Flexibilisation du parcours scolaire

Il est possible de flexibiliser le parcours scolaire d'un élève en fonction de son degré de développement. Les possibilités d'individualisation du parcours scolaire permettent, à titre exceptionnel, de le prolonger ou de le raccourcir d'une ou au maximum deux années. La simplification d'un passage anticipé ou retardé de l'école enfantine au degré primaire (3^e), possible sans l'examen auprès d'un service spécialisé, la répétition volontaire ou le saut d'une année scolaire exemplifient cette flexibilisation du parcours scolaire.

2.2. Formes et exigences de l'enseignement

2.2.1. École enfantine, cycle élémentaire et Basisstufe

Socialisation et construction des savoirs

L'école enfantine offre de nombreuses possibilités de découvertes, d'expériences et d'apprentissages. Elle favorise l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Lieu de transition entre le milieu familial et le milieu scolaire, elle facilite l'insertion de l'enfant dans la société et complète l'éducation de la famille. L'ensemble des démarches pédagogiques qu'elle propose vise à remplir cette mission et s'articule autour de trois aspects : la socialisation, la construction des savoirs et la mise en place d'outils cognitifs.

La socialisation de l'enfant se construit d'abord dans le cadre de la classe. L'enseignant ou l'enseignante amène l'enfant à comprendre et à élaborer avec ses pairs les règles de vie qui lui permettront de trouver sa place dans le groupe, de s'y intégrer, de coopérer et de participer toujours plus activement à la vie en société. L'accent est mis sur le respect mutuel, la tolérance et la compréhension de cultures différentes. Le sens social et la connaissance se structurent en outre à partir d'activités cognitives inscrites dans des situations de vie qui ont un sens pour l'enfant. Le corps enseignant saisit toutes les occasions de favoriser cette socialisation, amenant ainsi progressivement l'enfant à la maîtrise de soi et à un certain degré d'autonomie. Les thématiques sont ici celles de la Formation générale dans le PER.

Le deuxième aspect, complémentaire, vise la construction des savoirs tels que définis par l'institution scolaire. Apprendre à l'école, c'est développer un rapport spécifique au savoir qui va permettre à l'élève de construire les connaissances et compétences utiles et nécessaires à sa réussite scolaire et à son apprentissage des règles du monde qui l'entoure.

Le troisième aspect, la mise en place d'outils cognitifs, lié aux deux précédents, s'inscrit dans l'« apprendre à apprendre » que le plan d'études aborde notamment dans les Capacités transversales. L'enfant doit s'approprier les règles permettant d'entrer dans le savoir scolaire et acquérir peu à peu les normes propres au travail intellectuel, indispensables à la réussite de tout apprentissage. Bien que les connaissances et compétences précisées dans le PER soient associées à des domaines disciplinaires spécifiques, cela n'induit aucune contrainte organisationnelle.

Primauté des activités ludiques, expérimentales et créatives

Le jeu est important dans le développement de l'enfant comme moyen d'assimiler la réalité extérieure et de s'y accommoder. C'est dans le respect des différentes phases de l'activité ludique que le matériel est choisi et que l'enseignement est conçu. Le tâtonnement empirique, la créativité, l'exercice et les apprentissages ont leur place dans des ateliers où l'enfant peut s'investir dans des créations personnelles.

Alternance des formes d'enseignement

Les activités individuelles ou en groupes alternent avec des périodes de regroupement de toute la classe. Ces deux pôles de l'enseignement sont complémentaires et indispensables : ils privilégient les libres choix et les inclinations personnelles de l'enfant et lui font prendre conscience des nécessités de la vie en communauté, ainsi que des égards qu'il doit avoir envers autrui.

Évaluation

Au cours du cycle 1 de l'école obligatoire, il est important de mener des observations et des évaluations relatives aux activités menées avec les élèves. Les deux années d'école enfantine sont l'occasion de procéder aux premières observations et appréciations de la manière par laquelle les enfants participent et s'intéressent à ces activités et d'évaluer leurs premières acquisitions, dans une visée globale et essentiellement formative. L'évaluation formative se fait tout au long de l'école enfantine et doit permettre aussi de déceler d'éventuelles difficultés ou aptitudes particulières. Le corps enseignant doit mener avec les parents un entretien de bilan obligatoire au moins une fois par année scolaire.

Observation et soutien

Une observation attentive permet de déceler les aptitudes personnelles, mais aussi d'éventuelles difficultés psychophysiologiques dont pourrait souffrir l'élève. L'école lui apporte une aide appropriée, avec la collaboration de la famille. En cas de nécessité, les élèves bénéficient d'un soutien spécialisé ou de leçons de français langue seconde (FLS) pour l'apprentissage de la langue d'enseignement.

Classes hétérogènes

Les classes enfantines sont hétérogènes. Les élèves de 4 à 6 ans y suivent l'enseignement ensemble. Si l'école dispose d'un concept pédagogique particulier, l'inspection scolaire peut autoriser une dérogation.

Cycle élémentaire et Basisstufe (voir chapitre 2.2.4)

Dans le cycle élémentaire, les classes d'école enfantine et les 3^e et 4^e suivent des séquences d'enseignement en décrochage. Les élèves sont toujours attribués à une classe, une partie de l'enseignement est pratiquée en tandem.

Dans la Basisstufe, une classe est formée d'élèves de l'école enfantine et d'élèves des 3^e et 4^e années. L'enseignement se fait en hétérogénéité d'âge et prend en compte le développement et le niveau d'acquisition de chaque élève.

Le cycle élémentaire et la Basisstufe permettent des parcours d'apprentissage individualisés. Cela signifie, entre autres, que les élèves peuvent achever la Basisstufe ou le cycle élémentaire en trois, quatre ou cinq ans en fonction de leurs besoins d'apprentissage.

2.2.2. Degré primaire et degré secondaire I

L'enseignement dispensé au degré primaire et au degré secondaire I comprend des disciplines obligatoires et des disciplines facultatives. Il comprend également des contenus et des formes d'enseignement interdisciplinaires. La liste des disciplines obligatoires figure dans les grilles horaires pour le degré primaire et pour le degré secondaire I. Le tableau suivant indique leur répartition selon les domaines et les degrés :

Plan d'études romand		Disciplines correspondantes dans la grille horaire			
Domaine		École enfantine	Degré primaire	Degré secondaire I	
CAPACITÉS TRANSVERSALES Collaboration – Communication – Stratégies d'apprentissage – Pensée créatrice – Démarche réflexive	FORMATION GÉNÉRALE MITIC - Santé et bien-être - Choix et projets personnels - Vivre ensemble et exercice de la démocratie - Interdépendances (sociales, économiques, environnementales)	LANGUES	Activités langagières	français	français (par niveaux)
					français API (approfondissements et prolongements individuels)
				allemand	allemand (par niveaux)
					allemand API
				anglais	anglais
					latin *
		MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE	activités mathématiques	mathématiques	mathématiques (par niveaux)
					mathématiques API
			activités d'exploration de l'environnement	connaissance de l'environnement	chapitres choisis de mathématiques *
					sciences naturelles
		SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	activités d'exploration de l'environnement	histoire	histoire / histoire des religions / éthique
				géographie	géographie / économie
		ARTS	activités artistiques	activités créatrices manuelles	
				activités créatrices sur textiles et TM	activités créatrices sur textiles et TM
				éducation artistique	éducation artistique
éducation musicale	éducation musicale				
CORPS ET MOUVEMENT	activités corporelles	éducation physique et sportive	éducation physique et sportive		
			économie familiale ¹		
ÉDUCATION NUMÉRIQUE²		éducation numérique ³	éducation numérique		
FORMATION GÉNÉRALE	Activités de Socialisation ⁴	éducation générale et gestion de la classe	éducation générale et gestion de la classe		
		MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication)	MITIC		
			projet individuel		

¹ Pour l'économie familiale, des compléments cantonaux complètent le plan d'études d'Éducation nutritionnelle du PER. Ces compléments se trouvent dans le chapitre « Spécificités cantonales » du PER.

² Modifié le 28 avril 2023

³ Éducation numérique dès la 8^e année

⁴ À l'école enfantine, les activités de socialisation sont transversales et se retrouvent dans toutes les autres activités.

* Signale les disciplines obligatoires spécifiques à certaines sections

2.2.3. Enseignement facultatif

L'enseignement facultatif est ouvert à tous les élèves disposés à y participer activement et doit être organisé selon les directives concernant les effectifs des classes.

Années		(3 ^e – 4 ^e)	(5 ^e – 8 ^e)	(9 ^e – 11 ^e)
Nombre maximal de leçons facultatives pour l'élève		2	3	3
Projets et activités créatrices	musicales et artistiques	chant choral musique instrumentale	oui	oui
	scientifiques/TPS		oui	oui
	ACT/TM		oui	oui
	de français			oui
	économie familiale ¹			oui
Préparation à l'apprentissage et aux écoles du secondaire II	dessin technique et géométrique			oui
	économie et droit			oui
	l'ordinateur comme outil de travail et de communication			oui
	formation autonome accompagnée, y compris la surveillance des devoirs et l'apprentissage des techniques d'apprentissage			oui
Langues	italien			oui
	dialecte alémanique		oui	oui
	grec ancien ²			oui
Choix de l'école	en fonction des compétences particulières présentes dans le corps enseignant	oui	oui	oui
	projet interdisciplinaire			oui

Offre facultative tout au long de la scolarité obligatoire

2.2.3.1. Compensation de l'enseignement obligatoire

Les élèves qui suivent un cours de musique dans une école de musique reconnue cumulent chaque semaine un grand nombre de leçons facultatives et obligatoires. Dans un tel cas, la direction d'école peut accorder une dérogation au temps d'enseignement hebdomadaire maximal ou autoriser une compensation de l'enseignement obligatoire. La compensation est envisageable pour les disciplines dans lesquelles les élèves sont en mesure de dépasser largement les attentes fondamentales, même avec un nombre de leçons réduit.

2.2.3.2. Degré primaire

Les élèves du degré primaire peuvent s'inscrire à deux leçons facultatives de la 3^e à la 4^e, alors que de la 5^e à la 8^e, ils ont la latitude de choisir des enseignements facultatifs jusqu'à l'équivalent de trois leçons hebdomadaires. L'offre se répartit entre projets et activités créatrices, langues et choix de l'école. Les premiers ont un lien avec une discipline obligatoire ; ce n'est pas le cas du choix de l'école.

Les projets et activités créatrices visent à compléter et approfondir les matières et activités abordées dans le cadre de l'enseignement obligatoire, en ouvrant de nouveaux horizons. En éducation musicale, on

¹ En 10^e et 11^e

² En 11^e

favorisera la pratique de la musique en groupe ainsi que le développement des capacités et des habiletés musicales individuelles (chant choral, musique instrumentale en groupe, flûte, cuivres, cordes, etc.). Depuis la 5^e jusqu'en 8^e, l'offre s'élargit à d'autres disciplines. Les travaux pratiques de sciences (histoire, géographie et sciences naturelles) privilégieront l'étude du milieu et l'observation.

Langues : seul le dialecte alémanique est offert dès la 5^e.

Le choix de l'école signifie que chaque collège peut proposer un enseignement facultatif hors liste, en fonction des compétences particulières présentes dans son corps enseignant, par exemple dans les domaines scientifiques ou artistiques, ou encore dans un enseignement qui porterait sur les méthodes de travail de l'élève (« apprendre à apprendre »). Cette liste n'est pas exhaustive, mais le choix de l'école ne doit en principe pas servir à renforcer ou anticiper une discipline obligatoire.

Les trois catégories doivent être représentées dans les propositions de leçons facultatives aux élèves de 7^e et de 8^e.

2.2.3.3. Degré secondaire I

Au degré secondaire I, les enseignements facultatifs se répartissent en quatre groupes : les projets et activités créatrices, la préparation à l'apprentissage et aux écoles du secondaire II, les langues et le choix de l'école.

Projets et activités créatrices complètent et élargissent le programme d'enseignement, principalement dans le domaine des arts et des sciences (activités créatrices de français, musicales, artistiques, TPS). Ils entretiennent des liens avec au moins une discipline obligatoire. Ils seront donnés sous forme d'enseignements interdisciplinaires ou transdisciplinaires, par exemple pour l'organisation d'un spectacle. Il est souhaitable que les élèves soient impliqués dans la définition de cette offre.

- **Activités créatrices sur textile/travaux manuels** (ACT/TM)
- **Économie familiale** en 10^e et 11^e

Préparation à l'apprentissage et aux écoles du secondaire II

- **Dessin technique et géométrique**, prioritairement à l'intention des élèves qui envisagent une profession dans la construction, dans l'industrie et l'artisanat technique ou dans l'informatique. Les écoles doivent s'assurer que les élèves potentiellement concernés sont effectivement invités à choisir cet enseignement.
- **Économie et droit**, pour aborder les notions essentielles de droit et d'économie et pour prendre conscience des liens entre les décisions économiques et leurs effets sur le droit et les Hommes. Ces thèmes sont en lien avec Sciences humaines et sociales (SHS), et prennent en compte le développement durable et l'éthique. Il est par ailleurs utile d'aborder la gestion d'un budget et les risques d'endettement.
- **L'ordinateur comme outil de travail et de communication**, à l'intention des élèves qui souhaitent apprendre à gérer de manière structurée fichiers et dossiers informatiques, à améliorer leurs compétences au clavier (dactylographie), à maîtriser les fonctions de base d'un traitement de texte et d'un tableur, à gérer le courrier électronique, à rechercher efficacement sur internet, à classer et présenter de l'information.
- **Formation autonome accompagnée** (FAA), pour les élèves souhaitant approfondir certains thèmes, en relation avec leur choix professionnel et les besoins qui en découlent. Ces élèves doivent prendre progressivement la responsabilité de leurs apprentissages. La FAA tient compte des besoins des élèves ; elle peut prendre la forme de leçons et de périodes de supervision du travail individuel. Cet enseignement doit aider les élèves à apprendre à apprendre (acquisition de techniques d'apprentissage appropriées) et à assumer la responsabilité de leurs apprentissages. Des documents d'information spécifiques sont disponibles à l'Orientation professionnelle et personnelle.

Langues

- **Italien** (voir annexe 4)
- **Dialecte alémanique**
- **Grec ancien** (voir annexe 5).

Choix de l'école

Chaque établissement peut proposer un enseignement facultatif ne figurant pas dans la liste ci-dessus, en fonction des compétences particulières présentes dans son corps enseignant, et pour autant qu'il ne porte pas sur une discipline obligatoire. On pense ici à un enseignement portant sur les techniques du travail de l'élève (« apprendre à apprendre »), mais cette indication n'a rien d'exhaustif. Le projet interdisciplinaire figure également dans cette catégorie.

2.2.3.4. Modalités d'organisation

La planification de l'enseignement facultatif est gérée par l'école et surveillée par l'inspection scolaire.

Au degré primaire, on veillera à proposer une offre équilibrée.

Au degré secondaire, en vue de garantir une offre équilibrée, on veillera à ce que les trois catégories suivantes : préparation à l'apprentissage et aux écoles du secondaire II, langues et projets et activités créatrices/choix de l'école, soient représentées dans les options présentées aux élèves.

Les enseignements facultatifs peuvent être organisés sur un semestre, une année complète, voire sur un rythme pluriannuel.

Les inscriptions des élèves déterminent les cours effectivement organisés. Si une école ne peut pas assurer un enseignement facultatif faute d'inscriptions en nombre suffisant, elle recherchera des collaborations avec d'autres établissements. Dans tous les cas, la formation des groupes tiendra compte des directives concernant les effectifs des classes.

D'éventuelles leçons supplémentaires de sport devront prendre place dans le cadre du sport scolaire facultatif organisé par les communes.

2.2.4. Enseignement coordonné

Enseignement décroisé obligatoire du cycle élémentaire

Le cycle élémentaire conserve la séparation entre l'école enfantine et les 3^e et 4^e. L'équipe du cycle élémentaire définit régulièrement les besoins pédagogiques ou didactiques qui nécessitent des formes sociales d'enseignement particulières et qui aboutissent à un enseignement plus individualisé, décroisé ou modulaire. Dans le cadre des 7 leçons supplémentaires, plusieurs formes d'enseignement/ apprentissage peuvent être proposées aux élèves de tout le cycle élémentaire :

- Il peut s'agir de proposer à un petit groupe d'élèves des activités spécifiques ciblées sur des difficultés ou au contraire des capacités particulières des élèves. Ces activités permettent un travail d'approfondissement et un accompagnement plus individualisé des élèves.
- Il peut s'agir d'un travail en décroisement : les structures habituelles des classes n'ont alors plus cours et les élèves sont appelés à travailler avec ceux des autres classes et années, selon des critères établis au préalable.
- Les activités modulaires se fondent, elles, sur une thématique se déroulant sur plusieurs unités d'enseignement. Des groupes constitués des mêmes élèves se retrouvent régulièrement pour poursuivre un travail sur un thème particulier.

Enseignement décloisonné obligatoire de la Basisstufe

La Basisstufe relie l'école enfantine aux 3^e et 4^e années. Avec ce modèle, un enseignement commun est dispensé aux élèves âgés de 4 à 8 ans. Les enfants évoluent dans un environnement pédagogique leur proposant des offres et des tâches adaptées à leur niveau de développement et à leurs intérêts. Le passage des activités ludiques à un apprentissage systématique se fait en douceur. L'enseignement se base sur le niveau de développement et de connaissances des enfants (et non sur leur âge) et est dispensé par groupes flexibles regroupant des enfants d'âges différents.

Classe à degrés multiples regroupant les élèves de l'école enfantine et les premières années du degré primaire (de la 3^e à la 5^e au max.)

La scolarisation d'élèves de l'école enfantine et des premières années du degré primaire dans une classe à degrés multiples est une exception. Elle peut être autorisée si elle permet aux élèves d'être scolarisés à proximité de leur domicile ou si elle sert de solution transitoire lorsque les effectifs sont fluctuants ou encore si les trajets avec les transports scolaires s'avèrent trop longs.

La continuité pédagogique doit être assurée, ce qui nécessite de planifier l'organisation d'une telle classe avec soin et à long terme. Sur demande motivée, des leçons supplémentaires peuvent être accordées. Elles permettent, essentiellement, de dispenser un enseignement différencié.

La mise en place d'une telle classe à degrés multiples doit être soumise pour approbation à l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation par la voie de service.

Cours à niveaux

Il s'agit de cours organisés en groupes aux niveaux d'exigences différents entre lesquels les élèves sont répartis en fonction de leurs capacités et de leurs possibilités.

Cours d'appui

Au degré secondaire, ces cours sont destinés aux élèves aptes à passer à un niveau plus exigeant dans un cours à niveau. L'école les organise conformément aux directives concernant les effectifs des classes, à raison de deux leçons hebdomadaires au maximum, pour les disciplines français, allemand ou mathématiques.

2.2.5. Enseignement intégré : références au PER

Connaissance de l'environnement 3^e à 5^e

Au degré primaire, la discipline connaissance de l'environnement est définie par le plan d'études figurant dans le PER sous Mathématiques et sciences de la nature, et plus particulièrement sous Sciences de la nature, tant au cycle 1 qu'au cycle 2. La discipline connaissance de l'environnement est en outre définie par les plans d'études figurant dans le PER sous Sciences humaines et sociales et intitulés Relation Homme-espace (géographie) et Relation Homme-temps (histoire), tant au cycle 1 qu'au cycle 2. Seule la première partie du cycle 2 est concernée pour la 5^e.

Histoire 6^e à 11^e

Au degré primaire, la discipline histoire figurant à la grille horaire prend en charge le plan d'études de Citoyenneté figurant dans le PER au cycle 2 dans le domaine Sciences humaines et sociales.

Au degré secondaire I, la discipline histoire figurant dans la grille horaire prend en charge le plan d'études de Citoyenneté figurant dans le PER au cycle 3 dans le domaine Sciences humaines et sociales.

Histoire des religions/éthique 3^e à 11^e

Au degré primaire, tant au cycle 1 qu'au cycle 2, l'histoire des religions/éthique figure à raison d'une leçon hebdomadaire dans la grille horaire. Le plan d'études de référence pour cet enseignement est celui figurant dans le PER, tant au cycle 1 qu'au cycle 2, dans le domaine Sciences humaines et sociales, sous la spécificité cantonale intitulée Éthique et cultures religieuses.

Au degré secondaire I, l'histoire des religions/éthique est prise en charge par la discipline histoire. Le plan d'études de référence est également celui figurant dans le PER au cycle 3 dans le domaine Sciences humaines et sociales, sous la spécificité cantonale intitulée Éthique et cultures religieuses.

Prise en charge de l'Éducation nutritionnelle du PER 3^e à 11^e

Au degré primaire, le plan d'études du PER concernant Éducation nutritionnelle dans le domaine Corps et mouvement n'a pas de temps d'enseignement spécifique alloué dans la grille horaire. Les contenus figurant dans le PER au cycle 1 et au cycle 2 peuvent être pris en charge de manière transversale – par analogie avec les contenus de Formation générale – et peuvent ainsi s'intégrer à l'enseignement. En particulier, les disciplines connaissance de l'environnement et sciences naturelles (dimensions santé et prévention) peuvent accueillir les apprentissages en lien avec Éducation nutritionnelle.

Au degré secondaire I, le plan d'études figurant dans le PER au cycle 3 dans le domaine Corps et mouvement et intitulé Éducation nutritionnelle est pris en charge par la discipline Économie familiale (9^e).

Les contenus de l'enseignement liés à l'Éducation nutritionnelle peuvent aussi être intégrés dans le cadre des dix leçons-enseignant ponctuelles par classe et par année.

Éducation numérique (1^{re} à 11^e)¹

En référence au PER Éducation numérique, l'enseignement de ce domaine disciplinaire comprend 3 axes : médias, science informatique et usage. L'éducation numérique est intégrée dans l'enseignement de toutes les autres disciplines de la 1^{re} à la 11^e année, en particulier l'axe « usage ». L'éducation numérique est également prise en charge de la 8^e à la 11^e par la discipline dotée à la grille horaire.

¹ Modifié le 28 avril 2023

Tableau récapitulatif

Degré Cycle	Année scolaire	Discipline dans la grille horaire	Références au PER (avec objectifs d'apprentissage concernés)
Primaire Cycle 1 Cycle 2	3 ^e – 5 ^e	Connaissance de l'environnement	Dans le domaine MSN – Sciences de la nature (MSN 16 + MSN 17 + MSN 18 et MSN 26 + MSN 27 + MSN 28, première partie du cycle) Dans le domaine SHS – Géographie (SHS 11 + 21, première partie du cycle) – Histoire (SHS 12 + 22, première partie du cycle)
Primaire Cycle 2	6 ^e – 8 ^e	Histoire	Dans le domaine SHS – Relation Homme-temps (histoire) + citoyenneté (SHS 22 + SHS 24)
Primaire Cycle 1 Cycle 2	3 ^e – 8 ^e	Histoire des religions/éthique	Dans le domaine SHS – Spécificité cantonale : Éthique et cultures religieuses (SHS 15 + 25)
Secondaire I Cycle 3	9 ^e – 11 ^e	Histoire	Dans le domaine SHS – Relation Homme-temps (histoire) (SHS 32) + Citoyenneté (SHS 34) + Spécificité cantonale : Éthique et cultures religieuses (SHS 35)
Primaire Cycle 1 Cycle 2	3 ^e – 8 ^e	Pas de discipline spécifique pour l'éducation nutritionnelle, prise en charge par les autres disciplines, en particulier connaissance de l'environnement (3 ^e – 5 ^e) et sciences naturelles (6 ^e – 8 ^e)	Dans le domaine CM – Éducation nutritionnelle (CM 15 + CM 16 et CM 25 + CM 26)
Secondaire I Cycle 3	9 ^e	Économie familiale	Dans le domaine CM – Éducation nutritionnelle (CM 35 + CM 36) et Consommation responsable (CM 37)
Primaire Cycle 2	8 ^e	Éducation numérique	Dans le domaine Éducation numérique (EN 21 + EN 22 + EN 23) ¹
Secondaire I Cycle 3	9 ^e -11 ^e	Éducation numérique	Dans le domaine Éducation numérique (EN 31 + EN 32 + EN 33) ¹

¹ Modifié le 28 avril 2023

2.2.6. Formation générale : enseignement intégré et leçons spécifiques

Les missions d'éducation et de transmission des valeurs sociales ont une influence directe sur l'attitude et le comportement des élèves dans leur vie quotidienne. Sous l'appellation Formation générale, elles sont généralement interdisciplinaires et, pour cette raison, intégrées à une ou plusieurs disciplines.

La Formation générale s'articule selon cinq grandes thématiques :

- **MITIC** (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication)
- **Santé et bien-être**
- **Choix et projets personnels**
- **Vivre ensemble et exercice de la démocratie**
- **Interdépendances** (sociales, économiques, environnementales)

Les objectifs d'apprentissage de la Formation générale sont donc en partie intégrés à une ou plusieurs disciplines. C'est ainsi que l'histoire prend en charge l'éducation citoyenne, alors que les sciences naturelles et l'économie familiale traitent des questions relatives à la santé et que les sciences naturelles et la géographie s'occupent des questions liées à l'environnement. Une partie des MITIC est prise en charge par tous les domaines. L'introduction dans la grille horaire d'une leçon d'éducation numérique ne modifie pas la prise en charge des MITIC tels que décrits dans le PER aux cycles 1, 2, et 3. Le plan d'études des disciplines montre comment ces différents aspects sont pris en compte.

Les éléments de la Formation générale qui ne sont pas intégrés aux disciplines figurent dans la grille horaire sous deux formes :

- **une leçon hebdomadaire** spécifique d'éducation générale et gestion de la classe de la 3^e à la 11^e
- **dix leçons ponctuelles** supplémentaires par classe et par année.

Leçon hebdomadaire d'éducation générale et gestion de la classe

La leçon hebdomadaire d'éducation générale et gestion de la classe constitue un moment privilégié pour aborder certains aspects qui ne relèvent pas directement des disciplines. Ces éléments peuvent par exemple concerner :

- les aspects administratifs de gestion de la classe ;
- les questions liées aux règles de vie et de comportement, aux aspects relationnels propres à la classe, à la vie citoyenne de l'école ;
- l'orientation professionnelle et personnelle, en particulier au degré secondaire I.

Cette liste n'est pas exhaustive. S'il paraît évident que la leçon d'éducation générale et gestion de la classe ne peut à elle seule assumer ce que le plan d'études décline sous Formation générale, de nombreux thèmes et aspects peuvent néanmoins y être abordés. Il convient pour organiser et planifier cette leçon de se référer à la fois au plan d'études et à la Formation générale qui y figure ainsi qu'aux fils rouges élaborés pour la partie francophone : ces derniers montrent les nombreuses possibilités d'intégration de diverses thématiques dans le cadre de la leçon d'éducation générale et gestion de la classe, tout en spécifiant aussi quelles thématiques de Formation générale peuvent être prises en charge par d'autres disciplines.

La leçon obligatoire d'éducation générale et gestion de la classe n'est pas une discipline en soi et n'est donc pas évaluée. Elle est attribuée en principe à la maîtresse ou au maître de classe.

Dix leçons-enseignant ponctuelles par classe et par année¹

Dès la 3^e, dix leçons ponctuelles par classe et par année sont à disposition des écoles pour l'engagement de personnes ressources extérieures à l'école (notamment Santé bernoise). Les établissements ont ainsi la latitude d'organiser d'autres activités, comme par exemple des manifestations spécifiques à l'occasion desquelles certaines compétences sont mises en place : journées thématiques, visites, journées vertes,

¹ Modifié le 28 avril 2023

semaines spéciales, intervention de personnes externes (par exemple pour l'éducation à la santé, l'éducation sexuelle, l'éducation nutritionnelle, la prévention).

Il convient de ne pas dépasser le maximum de dix leçons par classe et par année et de s'inscrire dans le cadre du plan d'études de la Formation générale. Ces leçons peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire habituel ; si les enseignants et enseignantes n'y participent pas, ils seront occupés à d'autres tâches.

Les écoles peuvent aussi choisir de travailler sur de plus longues périodes (une semaine par exemple) pour conduire des projets de formation générale en utilisant ou non ces leçons ponctuelles.

L'inspection scolaire s'assure du respect de ces conditions-cadres.

2.2.7. Enseignement par immersion

Les commissions scolaires peuvent autoriser l'enseignement par immersion, qui consiste à dispenser certaines matières directement dans l'autre langue nationale : contenu et langue sont alors transmis simultanément. Le corps enseignant doit disposer des qualifications requises.

Les objectifs et les conditions générales applicables à l'enseignement dispensé dans l'autre langue sont décrits dans l'annexe 1 au présent document.

2.2.8. Enseignement différencié

Un enseignement différencié est organisé en 7^e et en 8^e sur trois leçons hebdomadaires attribuées au français, aux mathématiques et à l'allemand. Les élèves sont répartis en sections si les effectifs le permettent. Cet enseignement sert de préparation à l'enseignement du degré secondaire I. Il vise à combler les lacunes ou à approfondir des sujets en fonction des compétences des élèves. L'organisation de la classe et le choix de la répartition des trois leçons entre les membres du corps enseignant ressortissent à la direction. Le choix des sujets et des contenus est de la compétence de l'enseignant ou de l'enseignante, en fonction des niveaux de connaissances ou des intérêts des élèves de la classe.

Dans le cadre de projets rapprochant l'éducation et la culture, la direction d'école peut organiser l'enseignement différencié avec d'autres contenus.

D'une manière générale, l'enseignement doit être différencié en fonction des élèves. Pour que les élèves en profitent pleinement, il convient :

- d'observer le processus d'apprentissage de chaque élève : évaluation de ses compétences et de ses capacités transversales ;
- de planifier et d'organiser les cours de façon qu'une partie du temps soit réservée aux élèves qui ont le plus de difficultés (conseils, suivi individualisé) et une autre aux élèves plus performants ;
- de choisir les contenus en fonction des besoins, des intérêts et des attentes des élèves ;
- d'appliquer les principes de l'évaluation formative.

Cela suppose une adaptation des formes d'enseignement pour tenir compte, notamment :

- de la nature des travaux : offrir des travaux de nature variée et aux niveaux d'exigences multiples ;
- du degré de difficulté des travaux : viser au renforcement, à la répétition, à l'application, à l'analyse, à la synthèse ainsi qu'au transfert et à l'élargissement des connaissances ;
- du rythme de travail : tenir compte des possibilités de chaque élève ;
- du choix du matériel auxiliaire utilisé : prendre soin d'adapter le matériel aux besoins de chaque élève (quantité et/ou qualité) ;
- des formes de travail : choisir la forme de travail qui convient le mieux à l'élève (travail individuel, travail en duo ou en groupe).

Suivant le nombre des élèves, il est possible d'ouvrir des sections de classe, en tenant compte des directives concernant les effectifs des classes.

Au degré secondaire I, les cours à niveaux et les sections p, m et g sont considérés comme des formes de différenciation par rapport aux capacités scolaires de l'élève, sans remplacer un enseignement différencié.¹

2.2.9. API approfondissements et prolongements individuels

Au degré secondaire, la grille horaire intègre 1 leçon d'approfondissements et prolongements individuels (API) par année, et respectivement 2 leçons dans les sections m et g en 10^e et 11^e, dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Les leçons permettent aux élèves de définir des priorités individuelles dans les domaines des langues et des mathématiques pour consolider et approfondir les exigences de base ainsi que pour développer des compétences. Les leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API) servent également à préparer l'accès au futur champ professionnel ou le passage vers une école secondaire du cycle II. Pour les leçons API, il existe plusieurs formes d'organisation. Dans les grandes écoles, les leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API) peuvent être proposées par année scolaire et par discipline. Dans les petites écoles, il est possible de regrouper les élèves d'années différentes (9^e, 10^e et 11^e) au sein d'une discipline ou des disciplines.

Les élèves sont attribués à un groupe ou l'autre en fonction de leurs besoins et priorités. Les cours doivent être organisés de telle manière que les élèves aient la possibilité d'atteindre au moins les exigences de base.

2.2.10. Enseignement par niveaux

Cette forme d'enseignement concerne tant les disciplines français, allemand et mathématiques que les autres disciplines.

La répartition des élèves dans les sections p, m, g et dans les cours à niveaux se fait sur la base de la procédure de passage. Elle tient compte des acquis, du rythme d'apprentissage et des compétences de l'élève. L'application de cette forme d'enseignement permet aux élèves d'améliorer ou d'approfondir leurs compétences. La différenciation se fonde sur la complexité des sujets ou des objectifs, et non sur l'accumulation des connaissances.

2.2.11. Enseignement par sections de classe

Les sections de classe sont autorisées selon les directives. Elles peuvent s'organiser de deux manières, soit par groupes séparés avec un enseignant ou une enseignante par groupe (sections de classe), soit en maintenant le groupe classe dans son intégralité avec deux enseignants ou enseignantes qui interviennent simultanément (enseignement en tandem).

2.2.12. Enseignement donné en 11^e année d'école obligatoire dans la section préparant aux écoles de maturité (section p)

Les formations gymnasiales conduisant à la maturité durent quatre ans. Dans la partie francophone du canton, elles commencent dans les écoles secondaires par l'enseignement donné en 11^e dans la section préparant aux écoles de maturité (section p).

Dans le PER, l'enseignement de 11^e (section p) inclut, en plus des attentes fondamentales communes à tous les élèves, les attentes de niveau 2, ainsi que celles de niveau 3 en français, allemand et mathématiques ; pour l'anglais, les sciences de la nature (biologie, chimie, physique) et les sciences humaines et sociales (histoire et géographie), l'enseignement de 11^e section p inclut, en plus des attentes fondamentales communes à tous les élèves, les attentes complémentaires de niveau 2.

¹ Modifié le 28 avril 2023

L'enseignement des disciplines réservées au choix des élèves de la section p est confié à des titulaires du degré secondaire I qualifiés dans les matières enseignées.

2.2.13. Enseignement supplémentaire

Un enseignement supplémentaire peut être organisé. Des leçons supplémentaires, autorisées par l'inspection scolaire, peuvent être dispensées dans des cas dûment justifiés, notamment à des élèves ayant à rattraper l'apprentissage des langues étrangères ou en convalescence de longue durée.

2.3. Intégration¹

Chaque individu est unique tout en appartenant à un groupe. Nous parlons d'intégration lorsque l'individu se reconnaît dans un groupe d'apprentissage. La diversité ou l'hétérogénéité favorise le développement de l'ouverture d'esprit, de la tolérance et du respect envers les autres. Tous les élèves peuvent bénéficier des échanges et peuvent apprendre les uns des autres, à condition que l'on tienne compte de leurs besoins individuels et de leurs aptitudes.

En règle générale, les élèves qui nécessitent des mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et/ou des mesures de soutien fréquentent les classes régulières. Les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, des handicaps ou des troubles du comportement bénéficient en outre d'une prise en charge spécialisée. Dans des cas de difficultés ou de handicaps trop importants, l'élève peut être orienté vers une autre offre de scolarisation, notamment sous la forme séparée dans un établissement particulier de la scolarité obligatoire.

Les parents et l'école sont conseillés par le service psychologique pour enfants et adolescents, le service pédopsychiatrique ou un service reconnu par le canton. Après une consultation avec l'enfant, en collaboration avec les parents et le corps enseignant, les services compétents s'efforcent d'apporter les aides adéquates.

Mesures compensatoires et mesures destinées à favoriser le développement d'aptitudes

Ces mesures visent à favoriser l'intégration totale ou partielle, dans une classe régulière, des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage (altérations des différents domaines de développement, des performances et des compétences sociales et difficultés résultant d'une langue maternelle autre que le français), des élèves à haut potentiel intellectuel et des élèves qui souffrent d'un handicap. Les mesures de soutien comprennent les mesures supplémentaires réalisées en classe ainsi que les mesures réalisées en dehors de la classe à titre complémentaire.

Le programme d'enseignement nécessaire aux différentes mesures pédagogiques varie d'une commune à l'autre. La direction d'école ou de l'enseignement spécialisé est responsable de la gestion des programmes dans les limites définies, le cas échéant, par les autorités scolaires.

Les communes sont compétentes pour répartir les leçons du pool qui leur est attribué entre les différentes mesures, en fonction de leur situation et de leur concept pédagogique, et en tenant compte des directives de l'ODMO.

Mesures de soutien spécialisé

Les mesures de soutien spécialisé font partie des mesures de pédagogie spécialisée ordinaires au même titre que les mesures compensatoires, les mesures destinées à favoriser le développement d'aptitudes et les classes spéciales. Outre le soutien et la scolarisation des élèves nécessitant un soutien particulier, il comprend la prévention de l'apparition de troubles d'apprentissage, le conseil au corps enseignant, aux parents et aux autorités, ainsi que les interventions de courte durée. Il est dispensé en complément de

¹ Modifié le 28 avril 2023

l'enseignement régulier, en coordination avec celui-ci et en étroite collaboration entre les membres du corps enseignant.

L'Ordonnance régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire (OMO) règle l'organisation des mesures de soutien spécialisé et fournit les indications permettant de calculer le pool de leçons attribuées aux communes.

Élèves allophones

Les élèves allophones apprennent le français comme deuxième ou troisième langue. L'acquisition de la langue française s'ajoutant aux autres apprentissages, ces élèves ont besoin d'un soutien supplémentaire, qui peut être donné par des enseignants et des enseignantes de français langue seconde (FLS). Afin de rester liés à la langue et à la culture de leur pays, les élèves allophones suivent généralement des cours de langue et de culture d'origine (LCO) organisés par leur consulat ou par des associations.

2.4. Organisation de l'enseignement

Les écoles organisent l'enseignement conformément aux grilles horaires et selon leurs possibilités (enseignants et enseignantes qualifiés disponibles, nombre d'élèves, locaux, etc.). La collaboration entre les membres du corps enseignant est un élément dont il doit être tenu compte.

Les directives concernant les effectifs des classes seront respectées.

2.4.1. Méthodes et moyens d'enseignement

Indépendance dans les méthodes

Le corps enseignant exerce ses fonctions de manière indépendante dans le cadre de son mandat, tout en respectant les dispositions légales, notamment le plan d'études romand (PER).

La liberté accordée par le législateur en matière de méthodologie ne doit pas nuire aux élèves et doit s'exercer dans le respect de la personnalité de l'enfant. Elle implique la maîtrise de la méthode employée et l'obligation d'utiliser les moyens d'enseignement romands et ceux édictés par la Direction de l'instruction publique, ainsi que ceux recommandés ou autorisés par elle. La Direction de l'instruction publique peut exclure l'usage de certains moyens d'enseignement.

Toute expérience pédagogique requiert une autorisation de la Direction de l'instruction publique.

Moyens d'enseignement

La Direction de l'instruction publique peut imposer l'usage de certains moyens d'enseignement lorsque les idées et les objectifs du PER ou une coordination scolaire l'exigent. Elle peut aussi exclure l'usage de certains moyens d'enseignement s'ils dérogent aux principes didactiques ou pédagogiques établis, s'ils contredisent les idées et les objectifs du plan d'études ou s'ils entravent considérablement la coordination intercantonale. Elle décide sur proposition de la Commission des moyens d'enseignement et du plan d'études de l'école obligatoire (COMEEO) quels moyens d'enseignement peuvent être utilisés.

La direction d'école coordonne le choix des ouvrages principaux de chaque discipline dans la liste publiée par la Direction de l'instruction publique. Les communes ou communautés scolaires délivrent, gratuitement et en bon état, les ouvrages d'enseignement aux élèves. Les enseignants et enseignantes veillent à ce que ces ouvrages soient utilisés avec soin. La liste des ouvrages et ressources est mise à jour périodiquement. Les enseignants et les enseignantes peuvent en tout temps proposer de nouveaux moyens d'enseignement à la COMEEO.

L'enseignant ou l'enseignante a la possibilité de compléter son enseignement par l'utilisation ou la rédaction de supports d'enseignement ou d'autres documents ainsi que d'autres ouvrages de référence ou extraits de ceux-ci, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers figurent sur la liste publiée par la Direction de l'instruction publique.

La direction d'école veillera également à ce que l'élève possède un moyen adéquat pour conserver ses documents durant l'année scolaire en cours au moins.

2.4.2. Plan de travail et documentation

Planification de l'enseignement

À partir des objectifs d'apprentissage du PER, chaque enseignant ou enseignante établit par écrit la planification de l'enseignement des disciplines qui lui sont confiées en tenant compte des conditions locales, des règles de collaboration en vigueur dans l'école, des acquis et des intérêts des élèves, de ses propres talents et intérêts, sans oublier que l'école doit conserver un espace pour la créativité et la spontanéité.

Le plan de travail mentionne les objectifs, les priorités, l'ordonnancement prévu des différents sujets d'étude, le temps qui leur sera consacré (en leçons ou semaines) et le moment où des épreuves ou des contrôles seront effectués (à l'exception des simples contrôles de devoirs). Il doit être adapté en cours d'année suivant les modifications intervenues dans le temps consacré aux différents sujets d'étude, ou si un fait d'actualité rend judicieuse une modification de l'ordonnancement des sujets d'étude.

Grâce au plan de travail, l'action d'un enseignant ou d'une enseignante peut être mise en relation avec celle de ses collègues. Le plan de travail permet de mieux planifier l'enseignement, de fixer les conditions-cadres et les priorités, de coordonner l'enseignement entre les disciplines et le travail du corps enseignant d'une classe déterminée, de déterminer les moyens d'enseignement nécessaires, de coordonner les contrôles et les épreuves, d'échanger à propos des démarches pédagogiques et d'évaluer la qualité de l'enseignement.

Le plan de travail est obligatoire et doit être établi au moins pour un semestre à l'avance. Les matières des enseignants ou enseignantes à poste partiel y figureront également. Il est tenu à disposition de la direction de l'école et communiqué aux éventuels remplaçants.

2.4.3. Revalorisation des classes générales et flexibilisation de la 11^e – enseignement par projets

La 11^e est une année charnière avec le degré secondaire II, formation professionnelle et générale. Elle doit permettre aux jeunes de se projeter dans leur futur professionnel et de s'y préparer scolairement et socialement. **La flexibilisation de la 11^e** favorise la transition entre la scolarité obligatoire et les formations ou écoles post-obligatoires. Elle vise à améliorer la motivation des élèves en leur proposant un programme scolaire où l'utilisation de la pédagogie par projet est valorisée et où le projet professionnel occupe une place plus importante. Tout en augmentant la motivation des jeunes, un double objectif d'autonomisation et de responsabilisation est également poursuivi.

De nombreux instruments sont proposés pour faciliter le passage du degré secondaire I au degré secondaire II comme, par exemple, le *Concept-cadre pour la préparation au choix professionnel (PCP)* au degré secondaire I, qui définit de façon structurée le suivi dont bénéficient les élèves dans le choix d'une profession (en collaboration avec l'Orientation professionnelle). D'autre part, les élèves dont l'avenir professionnel est incertain sont identifiés et suivis individuellement dès la 9^e année dans le cadre du Case management.

La **revalorisation des classes générales** est favorisée par l'introduction des leçons API, du projet individuel en 11^e ainsi que de la formation autonome accompagnée (FAA) dès la 9^e (enseignement facultatif). L'octroi de ces leçons supplémentaires aux élèves vise à garantir les compétences de base, à optimiser les techniques d'apprentissage et à soutenir et accompagner les élèves dans la réalisation de travaux individuels. Ceci devrait permettre aux élèves de renforcer leur motivation et d'améliorer leurs qualifications en vue de leur entrée dans la vie active.

Les écoles peuvent introduire ces différentes mesures de flexibilisation et de revalorisation de manière isolée, sans aucun lien entre elles. Elles peuvent aussi les intégrer dans un ensemble de mesures qui permet d'anticiper et de généraliser, au niveau des élèves comme du corps enseignant, la pédagogie par projets et l'apprentissage autonome accompagné. La mise en œuvre doit être possible selon une géométrie variable définie localement par les écoles.

L'enseignement par projet peut être pris sur des leçons de sciences, géographie, histoire, anglais, éducation musicale, ACT/TM, éducation numérique en fonction des thèmes abordés par le projet. Tant que chaque discipline est évaluée, l'école peut s'organiser librement. Les directions d'écoles assument la responsabilité pédagogique de leur établissement et sont également responsables, dans la limite du nombre de classes et du nombre de leçons autorisées aux niveaux communal et cantonal, de leur organisation scolaire. Dans le cadre du projet d'établissement scolaire, elles peuvent définir le passage à une pédagogie par projet pour toutes les classes ou seulement les classes g, par exemple.

Lorsque des disciplines obligatoires ne sont plus évaluées suite à un enseignement par projet, une autorisation préalable de l'inspection scolaire est nécessaire. La mention « flexibilisation 11^e, enseignement par projets » est alors indiquée dans le rapport d'évaluation.

Les objectifs d'apprentissage et la grille horaire de 11^e section p ou niveaux A doivent être respectés, car le passage en école de maturité est ainsi garanti. De ce fait, la flexibilisation de la grille horaire ou la non-évaluation de certaines disciplines s'adresse en priorité aux classes g ou niveaux C.

Lorsque l'organisation scolaire est approuvée par les autorités compétentes, les directions arrêtent les leçons de la grille horaire qui seront utilisées pour l'enseignement par projet, la préparation à l'apprentissage ou aux écoles subséquentes ainsi que l'offre de formation autonome accompagnée (FAA) pour la 11^e, pour les sections m et g ou pour l'ensemble de l'école dès la 9^e. Au besoin, elles demandent l'autorisation à l'inspection scolaire de déroger à l'évaluation dans certaines disciplines.

Pour l'organisation des stages professionnels, la durée et le nombre de stages ne sont plus limités. L'ordonnance de direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD) prévoit que l'élève peut notamment être dispensé pour la durée nécessaire à la réalisation d'un stage d'information professionnelle, pour autant que celui-ci ne puisse être effectué en dehors des heures de classe.

La flexibilisation de la 11^e

- est une alternative à l'enseignement traditionnel qui permet à l'élève de confirmer ses choix pour son avenir professionnel à travers les stages qu'il doit faire ;
- permet à l'élève d'assumer des responsabilités tant à l'école à travers les projets qu'il est amené à développer qu'à l'extérieur de l'école par les contacts qu'il est encouragé à prendre lors de la préparation des stages en entreprise. Cet ensemble d'actions lui permet de développer également son autonomie ;
- donne aux élèves le goût de l'école et du travail scolaire, par la pédagogie du projet dans la classe et par la préparation au choix professionnel mieux ciblée (plus de temps consacré au projet professionnel) ;
- permet à l'élève de gagner en autonomie et responsabilité, deux caractéristiques que les maîtres d'apprentissage reconnaissent et exigent de leur apprenti-e ;
- maintient voire augmente la motivation de l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité, au travers du sens qu'il peut ensuite donner aux apprentissages scolaires.

2.4.4. Bibliothèque scolaire

La bibliothèque/médiathèque revêt une importance considérable dans toutes les formes d'enseignement. Les écoles doivent être très attentives au rôle joué par cet instrument pédagogique indispensable. La bibliothèque/médiathèque est un lieu privilégié pour promouvoir la lecture auprès des élèves en leur proposant des activités variées, des documents en accord avec leurs intérêts, un accompagnement dans leurs recherches et leurs questionnements. C'est un lieu de rencontre avec le livre, avec soi, avec les autres, qui doit permettre de stimuler l'attrait de la lecture.

2.4.5. Média et informatique¹

La thématique des médias et de l'informatique doit être prise en compte dans l'élaboration des documents de base pour la conduite de l'école, au même titre que d'autres thématiques (stratégie de formation, charte, aménagement de l'espace scolaire, décisions relatives aux sites scolaires, etc.). Le concept numérique pose les fondements des futurs travaux de planification concrets entrepris par la direction d'école et les membres du corps enseignant ainsi que de l'infrastructure de l'école.

2.4.6. Apprendre à apprendre

Les élèves ne doivent pas seulement apprendre, mais aussi apprendre à apprendre, c'est-à-dire maîtriser des techniques d'apprentissage appropriées et prendre la responsabilité de leurs propres apprentissages. Cela comprend en particulier :

- la gestion du temps (prévoir des temps d'apprentissage, estimer le temps nécessaire à une tâche, établir un échéancier, alterner les phases de travail et de détente, ménager du temps libre, etc.) ;
- l'aménagement de la place de travail (ameublement, outils de travail, éclairage, etc.) ;
- la participation active aux leçons (écoute attentive, prise de parole, prise de notes, etc.) ;
- le découpage et la structuration des devoirs, des unités d'enseignement et des contenus d'apprentissage ;
- la concentration et le rythme de travail (séparation claire du travail et de la détente, prise de conscience et élimination des facteurs de distraction, estimation réaliste de ses propres capacités, fixation d'objectifs réalistes, alternance des genres d'activités, moments d'activité physique, etc.) ;
- les stratégies de mémorisation (création de la motivation, mise en œuvre simultanée de plusieurs sens, apprentissage par la compréhension, répartition en plusieurs phases d'apprentissage, etc.) ;
- l'utilisation de moyens d'apprentissage auxiliaires (fichiers, ouvrages de référence, etc.) ;
- la réflexion sur ses propres démarches d'apprentissage (évaluation des stratégies d'apprentissage utilisées, manière dont le temps a été planifié et utilisé, travaux effectués, comparaison avec d'autres, etc.).

Le chapitre des Capacités transversales du PER complète les éléments ci-dessus. De nombreux objectifs d'apprentissage de toutes les disciplines y font explicitement référence.

2.5. Évaluation et orientation

2.5.1. Modalités d'application

L'Ordonnance de direction concernant l'évaluation et les décisions d'orientation à l'école obligatoire (ODED) fixe les modalités de l'évaluation des compétences, les critères appliqués, les disciplines à évaluer, les formes d'évaluation, la possibilité de recourir à des objectifs d'apprentissage individuels conformément à l'Ordonnance régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire (OMO), la forme et la fréquence de l'entretien de bilan obligatoire avec les parents, les éléments devant figurer dans le rapport d'évaluation ainsi que les modalités des décisions d'orientation et la promotion au degré secondaire I.²

Les dispositions de l'ODED priment en tous les cas sur les informations ci-après.

Au degré secondaire I, le passage d'un niveau à un autre (de C vers B et de B vers A) peut avoir lieu lorsqu'il est fondé de penser que l'élève est apte à satisfaire aux exigences plus élevées de ce niveau. Ce changement peut se faire à n'importe quel moment de l'année par une décision d'orientation.

¹ Modifié le 28 avril 2023

² Modifié le 28 avril 2023

En fin d'année, lorsqu'il est fondé de penser qu'il ou elle ne satisfait plus aux exigences de l'enseignement dispensé dans un niveau, il ou elle passe dans le niveau inférieur.

Le changement de section intervient uniquement en fin d'année scolaire.

Les champs de perméabilité sont définis par le tableau ci-après.

En fin d'année, si un des profils (**A**, **B** ou **C**) est modifié, l'élève peut changer de section, passant de **g** à **m** ou de **m** à **p** si la variation a lieu vers des exigences plus élevées ; il doit changer de section en passant de **p** à **m** ou de **m** à **g** si la variation a lieu vers des exigences moins élevées.

En fin d'année	Conditions d'appartenance à la section/classe	Classe secondaire		Classe générale
		Section p	Section m	Section g
		2 niveaux «A» au moins pas de «C» + 2 ^e condition réalisée	2 niveaux «B» au moins + 2 ^e condition réalisée	2 niveaux «C» au moins + 2 ^e condition réalisée
Condition 1	Français Allemand Mathématiques	Notes égales ou supérieures à 4 dans 2 disciplines à niveau «A» au moins. Note inférieure à 4 : changement de niveau	Notes égales ou supérieures à 4 dans 2 disciplines à niveau «B» au moins. Note inférieure à 4 : changement de niveau	Notes égales ou supérieures à 4 dans 2 disciplines à niveau «C» au moins. Note inférieure à 4 : poursuite en niveau «C»
Condition 2	Autres disciplines obligatoires	Pas plus d'une note inférieure à 4	Pas plus de deux notes inférieures à 4	Pas plus de quatre notes inférieures à 4
Conséquences	Conditions 1 et 2 remplies + recommandation du corps enseignant	Maintien en section p	Maintien en section m	Maintien en section g
	Conditions 1 et 2 remplies incluant un changement de niveau + recommandation du corps enseignant		Passage à la section à exigences plus élevées (p) ←	Passage à la section à exigences plus élevées (m) ←
	Conditions 1 ou 2 non remplies	Répétition de l'année ou transfert dans une section à exigences moins élevées (m) →	Répétition de l'année ou transfert dans une section à exigences moins élevées (g) →	Répétition dans la même section

2.5.2. Statut des attentes fondamentales du PER

À l'école enfantine et au degré primaire, l'ensemble des domaines et disciplines comprennent, en regard de la progression des apprentissages, des attentes fondamentales décrivant les connaissances et compétences que chaque élève devrait atteindre au cours d'un cycle, mais au plus tard à la fin du cycle.

Ces attentes fondamentales expriment un seuil que tous les élèves devraient atteindre. Mais l'école ne saurait se contenter de ce seuil uniquement : de nombreux élèves peuvent maîtriser des savoirs se situant au-delà du seuil décrit et il est évidemment important qu'ils y parviennent.

Pour évaluer le travail des élèves, le corps enseignant s'appuie sur les visées prioritaires des domaines, sur les objectifs d'apprentissage et leurs composantes ainsi que sur la progression des apprentissages telles que décrites dans le PER. Les attentes fondamentales sont ainsi intégrées aux apprentissages évalués, sans en être la seule finalité.

Les attentes fondamentales décrivent les apprentissages et savoirs fondamentaux qui doivent être évalués en cours de semestre, d'année scolaire ou de cycle (mandat d'évaluation de l'enseignant ou de l'enseignante) ; mais elles fournissent également des indications pour permettre au corps enseignant de percevoir où en sont leurs élèves, de les situer dans leur progression et de contribuer ainsi à la régulation des apprentissages en classe.

Au degré secondaire I, les attentes fondamentales sont complétées par un ou deux niveaux d'attentes complémentaires. Ainsi :

- le français, l'allemand et les mathématiques proposent des attentes fondamentales complétées par deux niveaux d'attentes complémentaires (niveau 2 et 3) ;
- l'anglais, les sciences, l'histoire et la géographie proposent des attentes fondamentales complétées par un niveau d'attente complémentaire (niveau 2). Tous les autres domaines et disciplines ne proposent qu'un seul niveau correspondant aux attentes fondamentales.

Le tableau ci-après décrit, pour les disciplines concernées, comment les attentes fondamentales et les attentes complémentaires (de niveau 2 et 3) doivent être prises en compte selon les niveaux d'enseignement (A, B ou C) ou selon les sections (p, m ou g).

Disciplines enseignées par niveau (A, B, C)

Discipline	Niveau A	Niveau B	Niveau C
Français	Attentes fondamentales (= niveau 1)	Attentes fondamentales (= niveau 1)	Attentes fondamentales (= niveau 1)
Allemand*			
Mathématiques	+ Attentes de niveau 2 + Attentes de niveau 3	+ Attentes de niveau 2	

* Pour l'allemand, les niveaux décrits se réfèrent aux descripteurs du CECR et aux Portfolios (versions suisses)

Disciplines enseignées par section (p, m, g)

Discipline	Section p	Section m	Section g
Anglais*	Attentes fondamentales (= niveau 1)	Attentes fondamentales (= niveau 1)	Attentes fondamentales (= niveau 1)
Sciences			
Histoire	+ Attentes de niveau 2		
Géographie			

* Pour l'anglais, les niveaux décrits se réfèrent aux descripteurs du CECR et aux Portfolios (versions suisses)

2.6. Devoirs à domicile

Les devoirs à domicile doivent être intégrés dans la planification de l'enseignement (chapitre 2.4.2). Ils ont pour but :

- d'intéresser les élèves aux leçons par l'observation personnelle, la recherche de documents ou d'autres travaux ;
- de consolider les connaissances, les aptitudes et les capacités acquises en classe (préparation à une évaluation par exemple) ;
- de faire mémoriser les notions indispensables à l'exploitation des matières du plan d'études (préparation à une évaluation par exemple) ;
- d'encourager les élèves à apprendre de manière autonome (organisation et répartition du temps de travail en fonction de la matière) ;
- de les aider à prendre progressivement la responsabilité de leurs apprentissages ;
- de leur faire prendre confiance dans leurs propres capacités d'apprentissage.

Pour que les élèves disposent de loisirs suffisants, les devoirs à domicile doivent être répartis équitablement. Ils s'inscrivent dans un enseignement conduit de façon méthodique et réfléchi dans sa forme et dans ses objectifs.

Dispositions

Les dispositions suivantes seront respectées :

Les devoirs à domicile, qui incluent les préparations des évaluations, sont répartis judicieusement sur la semaine et, la limite est fixée comme suit :

- en 3^e et 4^e, 30 minutes hebdomadaires ;
- de la 5^e à la 8^e, 30 à 45 minutes hebdomadaires ;
- à partir de la 9^e, ils ne doivent pas dépasser 90 minutes hebdomadaires.

Les devoirs :

- doivent pouvoir être faits sans l'aide des parents ou d'une personne adulte ;
- doivent être adaptés aux possibilités individuelles de l'élève ;
- sont contrôlés régulièrement par l'enseignant ou l'enseignante.

Ne sont pas admis :

- les devoirs à domicile pour le même jour ;
- les devoirs à domicile pour le lundi ou le lendemain d'un jour férié ;
- les travaux de vacances ;
- les devoirs à domicile pour l'éducation physique et l'éducation artistique (dessin, ACT et TM).

Une concertation régulière entre les membres du corps enseignant d'une même classe est indispensable pour leur répartition (pas plus de trois devoirs par jour) ; on tient dans chaque classe un contrôle des devoirs à domicile dans un registre que le maître ou la maîtresse de classe contrôle périodiquement.

Afin d'éviter une accumulation d'épreuves ou de contrôles en fin d'année, la conférence du corps enseignant veillera à une répartition de ceux-ci sur l'ensemble des semaines d'école ; des épreuves ou des contrôles seront prévus dans deux disciplines au plus par jour.

3. Le temps scolaire

3.1. Temps d'enseignement

3.1.1. Enseignement annuel

L'année scolaire compte en principe 39 semaines. Les écoles enfantines et celles du degré primaire peuvent fonctionner sur 38 semaines ; dans ce cas, elles se régleront sur une grille horaire spécifique.

L'année scolaire débute administrativement le 1^{er} août et se subdivise en deux semestres :

- 1^{er} semestre : du 1^{er} août au 31 janvier ;
- 2^e semestre : du 1^{er} février au 31 juillet.

La planification de l'année scolaire tient compte des semaines spéciales, des camps et autres projets. La commission scolaire peut accorder jusqu'à dix demi-journées de congé par année scolaire pour gérer :

- les fêtes et manifestations locales ;
- les demi-journées de congé avant le début des vacances ;
- le pont de l'Ascension ;
- les journées de formation continue pour tout le corps enseignant ;
- les rencontres sportives ou interculturelles ;
- la possibilité pour des enseignants ou des enseignantes d'assister, en auditeurs, à des leçons dans d'autres classes (deux demi-journées au plus) ;
- les congés destinés à prolonger les week-ends.

Comptent comme temps d'école pour l'élève non seulement les leçons figurant à l'horaire, mais aussi, notamment, les visites de musées, d'expositions, d'entreprises, les semaines thématiques, les courses d'école, les voyages, les journées sportives et les représentations théâtrales.

3.1.2. Temps d'école hebdomadaire

Les tableaux des leçons de la grille horaire déterminent le nombre des leçons hebdomadaires obligatoires, auxquelles s'ajoutent des leçons à option et des leçons facultatives. Le total des leçons hebdomadaires des élèves ne doit pas dépasser la dotation horaire maximale fixée dans la grille horaire. Dans des cas dûment justifiés, la direction d'école peut autoriser des exceptions.

Dans la mesure du possible, il n'y aura pas d'enseignement le mercredi après-midi. L'inspection scolaire peut autoriser des dérogations à cette disposition sur demande dûment motivée par des conditions locales ou particulières.

3.1.3. Enseignement journalier

Pour l'école obligatoire, les horaires blocs sont mis en place selon les dispositions légales.

Des mesures d'assouplissement du temps scolaire peuvent être appliquées à condition qu'aucune discipline ne se trouve désavantagée sur l'ensemble d'un semestre du point de vue du temps d'enseignement que lui attribue la grille horaire (voir chapitre 3.4).

Il est possible de découper le temps scolaire en leçons ou en blocs de leçons. Une pause de cinq minutes est généralement intercalée entre deux leçons. Lorsqu'une matinée comprend quatre à cinq leçons ou un après-midi trois à quatre leçons, la pause principale durera au moins quinze minutes, respectivement dix minutes. Si l'école organise une seule pause le matin entre deux blocs de leçons, elle sera de trente minutes.

3.2. Consignes pour l'établissement de l'horaire

Lors de l'établissement de l'horaire, il sera tenu compte des différents tableaux de la grille horaire, ainsi que des consignes et recommandations suivantes :

- a) En principe, un enseignant ou une enseignante peut donner huit leçons par jour au maximum.
- b) Pour les élèves, l'enseignement journalier comptera au maximum neuf leçons, dont cinq au plus par matinée, enseignement à option y compris. Dans ce cas, on veillera à ce que l'horaire comprenne aussi des leçons d'éducation musicale, d'éducation artistique (dessin, activités créatrices sur textile ou travaux manuels) ou d'éducation physique et sportive. Les horaires blocs seront respectés.
- c) Les élèves ne devraient pas avoir d'heures blanches. Les leçons suivies par une partie de la classe seulement sont à placer en dehors des horaires blocs. Il faut éviter de faire venir des élèves à l'école pour une seule leçon.
- d) La répartition hebdomadaire des leçons d'une même discipline devrait être prévue en fonction des considérations suivantes, à moins que l'école ne pratique l'une ou l'autre modalité d'assouplissement du temps scolaire :
 - français, allemand, latin et mathématiques :
 - o pas plus de deux leçons le même jour ;
 - o les cours à niveau A, B et C sont organisés de telle sorte que la perméabilité soit garantie ;
 - anglais: pas plus d'une leçon par jour ;
 - arts visuels et activités créatrices :
 - o en principe, deux leçons consécutives ;
 - o dans les autres cas, étudier la possibilité d'une alternance de deux leçons tous les quinze jours ;
 - éducation familiale : trois leçons consécutives (enseignement obligatoire) ;
 - éducation physique et sportive : pas plus de deux leçons par jour.
- e) Les leçons des disciplines faiblement dotées ne seront en principe pas portées à l'horaire le lundi.
- f) En principe, la grille horaire est également valable pour les classes à degrés multiples. L'horaire hebdomadaire sera établi avec une certaine flexibilité pour tenir compte des particularités de la classe. Cependant, le nombre total des leçons hebdomadaires pour les élèves ne doit pas être modifié.
- g) La direction de l'école enverra l'horaire à l'inspection scolaire. Toute modification de l'horaire lui sera communiquée.
- h) En principe, l'école veille à informer les parents, par écrit, des changements d'horaires une semaine à l'avance pour permettre aux parents ou représentants légaux de s'organiser.

Autres conditions-cadres

L'horaire général d'une école dépend d'autres conditions-cadres. Il faut par exemple coordonner l'utilisation des salles spéciales et les horaires des enseignants et enseignantes engagés dans plusieurs établissements scolaires.

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, ou dans celui à options obligatoires ou facultatives, les élèves peuvent choisir entre les activités créatrices sur textile et les travaux manuels. Le choix intervient chaque année. Les groupes d'élèves seront formés selon les directives concernant les effectifs des classes.

3.3. Mesures d'assouplissement du temps scolaire

La Direction de l'instruction publique souhaite mettre à la disposition des établissements scolaires une large palette de possibilités d'assouplissement du temps scolaire. Les modalités décrites n'ont aucun caractère obligatoire, mais leur mise en œuvre par tout ou partie du corps enseignant d'une école est encouragée. L'annexe 2 du présent document présente ces diverses modalités.

Il appartient à la direction de l'établissement de gérer les solutions, d'entente avec le corps enseignant. Au besoin, la direction informe les autorités (commission scolaire, inspection scolaire) et requiert leur avis si celui-ci lui paraît nécessaire.

3.4. Grilles horaires

Le nombre de leçons attribuées aux différentes disciplines correspond au nombre de leçons de l'élève. Ce dernier ne peut en aucun cas dépasser la dotation horaire maximale.

Tableau des leçons à l'école enfantine pour 39 et 38 semaines d'école

	39 semaines	38 semaines
Langues		
activités langagières (31%)	7-8	7-8
Mathématiques et sciences de la nature		
activités mathématiques (13%)	3	3
Sciences humaines et sociales		
activités d'exploration de l'environnement (7%)	2	2
Arts		
activités artistiques (15%)	3-4	3-4
Corps et mouvement		
activités corporelles (12%)	3	3
Formation générale		
activités de socialisation (7%)	2	2
15% de temps supplémentaire à disposition pour les activités ci-dessus	2-3	3-4
Total	22-25	23-26

Remarque importante : à l'école enfantine, le temps d'enseignement est global et n'est pas découpé en périodes de quarante-cinq minutes. Les indications en leçons ci-dessus sont données à titre indicatif. Les enseignants et enseignantes sont libres d'organiser les activités sans se tenir à un programme hebdomadaire strict, mais veillent à ce que les pourcentages indiqués soient respectés sur l'ensemble de l'année.

En règle générale, les enfants suivent le programme complet de l'école enfantine. La fréquentation d'un programme réduit en 1^{re} année constitue une exception et doit être justifiée en fonction des conditions propres à chaque enfant. En pareil cas, il convient de vérifier combien de temps doit durer l'exception (trimestre, semestre). L'objectif consiste à faire suivre à tous les enfants un programme complet.

Tableau de leçons au degré primaire pour 39 semaines

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e	8^e
Langues						
français*	9	9	9	7	7*	6*
allemand*			1	2	3*	4*
anglais					2	2
Mathématiques et sciences de la nature						
mathématiques*	5	5	5	6	6*	5*
connaissance de l'environnement		1	1			
sciences naturelles				1	2	2
Sciences humaines et sociales						
histoire				1	1	1
géographie				1	1	1
connaissance de l'environnement	1	1	1			
Arts						
activités créatrices manuelles	3	3				
activités créatrices sur textiles et TM			2	2	2	2
éducation artistique			2	2	2	2
éducation musicale	1	1	1	1	1	1
Corps et mouvements						
éducation physique et sportive	3	3	3	3	3	3
Formation générale						
éducation générale et gestion de la classe	1	1	1	1	1	1
+ 10 leçons ponctuelles par année/classe ^{FG}	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Choix cantonaux						
histoire des religions / éthique	1	1	1	1	1	1
éducation numérique						1
Total	24	25	27	28	32	32
ENSEIGNEMENT FACULTATIF¹	2	2	3	3	3	3
Dotation horaire maximale	26	27	30	31	35	35

* dont 1 leçon différenciée selon description chapitre 2.2.8

^{FG} contenu et organisation selon chapitre 2.2.6¹ selon description chapitre 2.2.3.2

Tableau de leçons au degré primaire pour 38 semaines

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	3^e	4^e	5^e	6^e	7^e	8^e
Langues						
français*	9	9	9	7	7*	6*
allemand*			1	2	3*	4*
anglais					2	2
Mathématiques et sciences de la nature						
mathématiques*	5	5	5	6	6*	5*
connaissance de l'environnement	1	2	2			
sciences naturelles				1°	3	3
Sciences humaines et sociales						
histoire				1°	1	1
géographie				1°	1	1
connaissance de l'environnement	1	1	1			
Arts						
activités créatrices manuelles	3	3				
activités créatrices sur textiles et TM			2	2	2	2
éducation artistique			2	2	2	2
éducation musicale	1	1	1	1	1	1
Corps et mouvements						
éducation physique et sportive	3	3	3	3	3	3
Formation générale						
éducation générale et gestion de la classe	1	1	1	1	1	1
+ 10 leçons ponctuelles par année/classe ^{FG}	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Choix cantonaux						
histoire des religions / éthique	1	1	1	1	1	1
éducation numérique						1
Total	25	26	28	29°	33	33
ENSEIGNEMENT FACULTATIF¹	2	2	3	3	3	3
Dotation horaire maximale	27	28	31	32	36	36

* dont 1 leçon différenciée selon description chapitre 2.2.8

° En 6e année, quatre leçons au lieu de trois pour l'ensemble des disciplines sciences naturelles, histoire et géographie.

^{FG} contenu et organisation selon chapitre 2.2.6¹ selon description chapitre 2.2.3.2

Tableau de leçons au degré secondaire I pour 39 semaines

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	9 ^e			10 ^e			11 ^e		
	p	m	g	p	m	g	p	m	g
Langues									
français (par niveau)	5	6	6	6	6	6	6	6	6
allemand (par niveau)	3	4	4	4	4	3	3	3	3
anglais	2	2	2	2	2	3	3	3	3
latin		3 ^L				3 ^L			
Mathématiques et sciences de la nature									
mathématiques (par niveau)	5	6	6	6	6	5	5	5	5
mathématiques chapitres choisis		1 ^{M/S}				1 ^{M/S}			
sciences naturelles	2	2	2	2	2	2	2	2	2
biologie – chimie/physique TP		2 ^{M/S}				2 ^{M/S}			
Sciences humaines et sociales									
histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2
géographie / économie	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Arts									
éducation artistique	2	1	1	1	1	1	1	1	1
éducation musicale	1	1	1	1	1	1	1	1	1
activités créatrices sur textiles et TM	2		2	2			2	2	2
Corps et mouvements									
éducation physique et sportive	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Formation générale									
éducation générale et gestion de la classe, PCP	1	1	1	1	1	1	1	1	1
+ 10 leçons ponctuelles par année/classe ^{FG}	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
projet individuel						1	1	1	1
Choix cantonaux									
économe familiale	3								
éducation numérique	1	1	1	1	1	1	1	1	1
API (français, allemand ou mathématiques) ¹	1	1	2	2	2	1	2	2	2
Total	35	35	35	35	35	35	35	35	35
ENSEIGNEMENT FACULTATIF²									
projets et activités créatrices, préparations à l'apprentissage/au secondaire II	3	3	3	3	3	3	3	3	3
langues									
choix de l'école									
Dotation horaire maximale	38	38	38	38	38	38	38	38	38

^L option obligatoire attribuée aux élèves ayant choisi le latin^{M/S} option obligatoire attribuée aux élèves qui n'ont pas choisi le latin^{FG} contenu et organisation selon chapitre 2.2.6¹ selon chapitre 2.2.9, les élèves sont attribués à un groupe en fonction de leurs besoins et priorités² selon description chapitre 2.2.3.3

4. Corps enseignant, élèves, parents

4.1. Maîtrise de classe

La conférence du corps enseignant et la direction de l'école désignent les enseignants et les enseignantes en charge de la maîtrise de classe. Cette fonction est assumée par les personnes désignées et correspond à une leçon d'engagement. La responsabilité de la maîtrise de classe recouvre notamment les éléments suivants :

- la gestion des aspects administratifs : contrôle des absences, coordination et réalisation des rapports d'évaluation ;
- les relations avec les parents des élèves de la classe : le maître de classe est l'interlocuteur privilégié des parents, en collaboration avec la direction de l'école ;
- la collaboration et la coordination des aspects pédagogiques : discussion avec les collègues concernés, concertation pour les recommandations du corps enseignant (chapitre 2.5), mise en œuvre des décisions de la conférence du corps enseignant, etc.

La leçon d'éducation générale et gestion de la classe est en principe attribuée à la maîtresse ou au maître de classe.

4.2. Élèves

Égalité des filles et des garçons

L'égalité des filles et des garçons implique la prise en considération des capacités et des connaissances des élèves des deux sexes. Garçons et filles doivent avoir l'occasion de reconsidérer leurs représentations, de les mettre en question et de s'informer sur différentes façons de vivre.

L'école offre de nombreuses occasions de promouvoir et de vivre concrètement la vie en commun dans le respect de l'égalité entre filles et garçons.

La prise en compte de la thématique de l'égalité est un processus de longue haleine qui touche de nombreux aspects de la vie quotidienne, y compris dans l'enseignement. Ainsi, la préparation au choix professionnel permet de mettre le doigt sur les représentations souvent orientées des métiers ou sur les inégalités qui persistent dans le monde professionnel, par exemple ; les habitudes de vie dans la société liées aux rôles que l'on attribue aux hommes et aux femmes, de même que les situations impliquant la citoyenneté dans le cadre scolaire (attitudes et comportements des uns et des autres, règles de vie, etc.) sont autant de moments où l'égalité peut être thématisée et discutée.

Les contenus et activités présentés dans la Formation générale constituent dans cette perspective des appuis à la mise en œuvre du thème de l'égalité entre filles et garçons.

Mesures de sécurité dans l'utilisation de machines et de produits

Des machines, des appareils, des outils et divers produits sont utilisés à l'école. Les élèves doivent être informés soigneusement sur la manière de les utiliser, sur les prescriptions de sécurité et les mesures à prendre en cas d'incident. L'enseignant ou l'enseignante doit assurer une surveillance appropriée lors de leur utilisation. Le choix, l'utilisation et l'élimination des produits doivent être respectueux de l'environnement ; il faut renoncer si possible à l'utilisation de substances nuisibles pour l'environnement. Des questions telles que l'origine, la fabrication, l'utilisation, la charge environnementale et le recyclage des matériaux utilisés devraient être abordées avec les élèves.

Durant le temps d'enseignement, que ce soit dans les bâtiments scolaires ou à l'extérieur, les enseignants et les enseignantes ont un devoir de diligence. Il concerne le choix des équipements, les précautions pour

la prévention des accidents, l'instruction des élèves et la surveillance. En cas de dommage, la responsabilité du membre du corps enseignant n'est pas engagée s'il a fait preuve de la diligence nécessaire.

Dans tous les locaux scolaires, les prescriptions de la police du feu et les autres mesures de sécurité doivent être observées.

Mesures éducatives et disciplinaires

L'école veille à assurer le bon fonctionnement de l'enseignement et à créer un climat favorisant le travail et l'apprentissage des élèves. Les membres du corps enseignant ne sont pas contraints de supporter les élèves qui rendent impossible la poursuite des cours dans de bonnes conditions. Les élèves doivent se soumettre aux règles en vigueur à l'école pour la vie en communauté ainsi qu'aux instructions du corps enseignant.

L'enseignant ou l'enseignante et la direction d'école ont le droit de prendre à l'encontre de l'élève les mesures disciplinaires qu'exige la bonne marche de l'école. Si les manquements à la discipline sont graves ou répétés, la commission scolaire peut adresser par écrit à l'élève une réprimande ou une menace d'exclusion ou une exclusion. Cette dernière peut être partielle ou totale pendant douze semaines au plus par année scolaire.

La Loi sur l'école obligatoire prévoit la possibilité d'émettre un avis de détresse par l'intermédiaire de la commission scolaire lorsque des manquements dans l'éducation ou le soin apporté à l'élève sont constatés.

4.3. Collaboration entre le corps enseignant et les parents

L'atmosphère de la vie familiale influence le comportement de l'enfant, sa manière d'être et ses prestations à l'école. L'inverse est également vrai. C'est pourquoi la collaboration des parents et des enseignants et enseignantes est indispensable pour une éducation et une formation optimales de l'enfant. Cela présuppose une compréhension et une confiance réciproques. Les parents et l'école participent à la création de conditions propices à l'apprentissage. Pour les parents, notamment en envoyant leur enfant nourri et reposé à l'école, pour l'école, en créant et aménageant des situations d'apprentissage favorables (voir chapitre 2.1).

La confiance et le contact régulier doivent s'établir à long terme. À cet effet, l'enseignant ou l'enseignante doit prendre, au moins une fois par année, l'initiative de rencontrer les parents pour un entretien de bilan obligatoire (selon l'ODED). D'autre part, il existe de nombreuses possibilités de prise de contact entre les parents et le corps enseignant. L'initiative peut être prise par chacun des partenaires. Voici quelques possibilités de dialogue entre les parents et l'enseignant ou l'enseignante, entre la famille et l'école :

- entrevue particulière parents – corps enseignant ;
- rencontre entre le corps enseignant et un groupe de parents ;
- visite de l'école par les parents, invitation à assister à une leçon ;
- soirée de parents ;
- journée portes ouvertes ;
- exposition de travaux d'élèves ;
- participation des parents à des courses scolaires, à des excursions ;
- participation des parents à des modules de devoirs surveillés (EJC) ;
- manifestations sportives organisées par l'école ;
- spectacles organisés par l'école ;
- informations écrites.

À l'exception de l'entretien de bilan obligatoire annuel conduit à la fin du premier semestre, la direction, la conférence du corps enseignant, l'enseignant ou l'enseignante choisissent les moyens de communication les mieux adaptés à la situation. Ces relations devraient permettre un échange constant d'informations sur

des observations et des événements importants, installant ainsi un climat de confiance éliminant tout malentendu. C'est particulièrement important en cas de conflit ou quand il faut faire face à des représentations ou des coutumes différentes. La prise en considération des personnes, la capacité d'accepter la critique mais aussi d'exercer la critique sans blesser, permettent d'aborder les questions et les problèmes, de clarifier les situations, d'éviter les conflits ou de les régler de manière satisfaisante.

Annexe 1

Enseignement par immersion – conditions-cadres

Objectifs

L'enseignement par immersion vise à atteindre les objectifs suivants :

- éveiller les élèves à l'apprentissage des langues en leur faisant vivre une deuxième langue dans des situations aussi authentiques que possible ;
- encourager et préparer un apprentissage précoce de la deuxième langue ;
- favoriser l'apprentissage des langues étrangères par le biais des transferts cognitifs et intuitifs réalisés par les élèves ;
- favoriser l'intégration des élèves allophones dans la communauté en les mettant en contact avec les langues locales ;
- développer les contacts entre élèves de langues et de cultures différentes dans le contexte scolaire et favoriser ainsi leur extension à la sphère extrascolaire ;
- développer le mieux et le plus rapidement possible des compétences de compréhension et de production orales dans la langue cible.

Conditions générales applicables à l'enseignement dispensé dans l'autre langue nationale (allemand)

Les conditions et éléments qui doivent être définis sont les suivants :

- les différents modèles d'enseignement possibles ;
- les langues cibles autorisées pour un enseignement par immersion ;
- les principes d'organisation à retenir ;
- les objectifs à atteindre ;
- les compétences en langue cible des enseignants et enseignantes ;
- les disciplines à choisir ;
- le nombre de leçons minimal à prévoir ;
- la formation initiale et continue ;
- l'augmentation du pool général d'un établissement.

Modèles d'enseignement par immersion

Modèle 1 « immersion » L'enseignement de certaines disciplines est donné en immersion à raison de deux leçons hebdomadaires au minimum. **Modèle 2 « immersion réciproque »** Un enseignement par immersion regroupant par demi-classe des élèves d'une classe francophone et d'une classe germanophone avec rotation des groupes est donné à raison de deux à quatre leçons hebdomadaires (regroupement possible des modèles 1 et 2 dans un même projet).

Modèle 3 « îlot immersif » Un enseignant ou une enseignante donne à sa propre classe, sur un thème qu'elle ou il a choisi, un enseignement par immersion en langue cible. Cet enseignement se déroule au début sur de courtes séquences dont la durée et l'intensité peuvent augmenter progressivement.

Langues d'immersion autorisées

Les langues cibles d'un enseignement par immersion sont le français et l'allemand standard. Le dialecte, pour des élèves francophones, peut être intégré à un tel enseignement, le contexte social et la recherche de places d'apprentissage ou par la suite de places de travail impliquant souvent, pour de jeunes adolescents francophones, d'avoir des compétences de compréhension et, si possible, de production orale.

Il s'agit, dans le canton de Berne, de privilégier les deux langues officielles avant toute chose, en s'inscrivant dans le cadre défini par la Direction de l'instruction publique, le Conseil exécutif et le Grand Conseil s'agissant de la politique des langues.

Principes d'organisation

Le cadre cantonal est valable pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Le principe le plus connu et à respecter dans la plus large mesure est libellé sous la forme « un membre du corps enseignant, une langue ». Il paraît toutefois évident que dans le contexte géographique du canton, la présence d'enseignants ou d'enseignantes qualifiés maîtrisant la langue partenaire ne va pas de soi. Il faut donc être souple par rapport à ce principe initial et admettre que la forme « un membre du corps enseignant, deux langues » est également possible.

Compétences en langue cible du corps enseignant

Sachant que le principe « un membre du corps enseignant, une langue », ne peut être scrupuleusement respecté, il doit être possible de confier l'enseignement par immersion à des personnes bilingues dont les compétences en langue cible sont connues. À cet effet, il convient de se situer dans le cadre suivant :

Le corps enseignant concerné doit attester d'une bonne connaissance orale et écrite de la langue d'immersion :

- soit par une attestation de formation dans cette langue ;
- soit par une maîtrise reconnue de la conversation orale et de la langue écrite dans cette langue.

La maîtrise de l'écrit revêt une importance plus grande dès que des supports adaptés en langue cible doivent être proposés aux élèves qui suivent un enseignement immersif, en particulier dès la 7^e.

Pour évaluer les compétences orales et écrites des enseignants et enseignantes, on peut se référer au Portfolio européen des langues. Ce document constitue un cadre de référence permettant à chaque personne concernée de se situer. **Les compétences attendues devraient correspondre au niveau C1 du Portfolio européen des langues** (dans un premier temps, B2 pourrait être accepté).

Disciplines

Pour de nombreuses raisons, en particulier pour ce qui touche à l'investissement en temps de travail consenti par le corps enseignant, il est recommandé de se restreindre aux choix suivants :

À l'école infantine

- matières et thèmes à définir par les enseignants et enseignantes.

Au degré primaire (de la 3^e à la 8^e)

Classes francophones*	Classes germanophones*
Éducation physique	Sport
Activités créatrices manuelles	Gestalten
Éducation artistique	Musik
Éducation musicale	Natur-Mensch-Mitwelt
Environnement (3 ^e -5 ^e)	

Au degré secondaire I

Classes francophones*	Classes germanophones*
Éducation physique	Sport
Activités créatrices manuelles	Gestalten
Éducation artistique	Musik
Éducation musicale	

* L'enseignement de la langue partenaire s'ajoute à l'offre d'enseignement par immersion et est intégré au pourcentage total et au nombre de leçons enseignées dans l'autre langue nationale.

D'autres disciplines, telles que la géographie, l'histoire, les sciences naturelles (Natur-Mensch-Mitwelt dans les classes germanophones) ne sont pas exclues, à l'exception toutefois des disciplines fondamentales (français, mathématiques – Deutsch, Mathematik).

Nombre de leçons

Deux leçons constituent un minimum à assurer pour que s'installent correctement les compétences de compréhension attendues. Rien n'empêche toutefois de consacrer plus de leçons à un tel enseignement. Quatre leçons par semaine correspondent à un investissement raisonnable et à un bénéfice pour les élèves permettant d'atteindre les objectifs décrits précédemment. Plus de quatre leçons hebdomadaires génèrent certes plus de travail, mais conduisent les élèves à obtenir de meilleurs résultats en termes de compétences langagières dans la langue cible. La limite supérieure à ne pas dépasser est fixée à 50% du temps d'enseignement au maximum. Un tel choix nécessite une organisation importante et un corps enseignant prêt à s'investir.

Formation initiale et continue

Une formation initiale d'une journée consistant à présenter les bases d'un enseignement par immersion constitue un minimum à respecter absolument. Dans le cadre cantonal, les institutions de formation continue (PH Bern, IWB, et HEP-BEJUNE, Formation continue) sont tenues de proposer une telle formation aux écoles et aux enseignants et enseignantes qui en font la demande.

Un suivi et accompagnement de la pratique est très souhaitable. Là encore, en fonction des besoins, les institutions précitées doivent assurer une formation continue axée sur la pratique réflexive.

La Direction de l'instruction publique charge la PH Bern et la HEP-BEJUNE d'assurer la formation initiale et continue du corps enseignant qui en fait la demande.

Possibilités d'augmentation du pool général

Le pool général d'une école peut être augmenté si un enseignement par immersion est organisé dans un établissement. Les modalités d'augmentation sont définies dans la législation sur le statut du corps enseignant.

Annexe 2

Mesures d'assouplissement du temps scolaire

Découpage du temps scolaire

La leçon de quarante-cinq minutes trouve son origine dans la révolution industrielle et le découpage du temps de travail mis en place au XIX^e siècle. Elle reste aujourd'hui encore l'unité de mesure de la place attribuée aux différentes disciplines dans les grilles horaires et aussi du taux d'engagement des membres du corps enseignant.

Les propositions qui suivent devraient permettre :

- d'éviter l'émiettement du travail de l'élève, dont l'attention doit passer d'une discipline à l'autre à cause des impératifs de l'horaire, sans que ceux de la pédagogie soient pris en compte ; le savoir est réduit en parcelles difficiles à relier entre elles ;
- de faciliter une pédagogie par projets, qui ne peut s'épanouir sans des périodes plus longues que celles qui sont d'ordinaire attribuées aux disciplines ;
- d'encourager la motivation des élèves qui, devant passer d'une matière à une autre tous les trois quarts d'heure, ont de la difficulté à percevoir le sens des apprentissages auxquels on les soumet ;
- de donner du temps pour l'utilisation des nouvelles technologies en classe et de permettre aux élèves d'être actifs dans la construction des savoirs.

Dans une pédagogie centrée sur des objectifs d'apprentissage où l'accent est mis sur le développement des compétences, il importe que le temps scolaire soit adapté au temps d'apprentissage des élèves.

Il convient donc de décloisonner une partie du temps scolaire et de le réaménager de telle sorte que des plages de deux, trois, voire quatre périodes consécutives puissent être mises à disposition des enseignements qui en ont besoin. À condition de veiller à ce qu'aucune discipline ne soit défavorisée dans sa dotation horaire, la pédagogie aura ainsi la priorité sur les contraintes administratives du découpage du temps. Dans tous les cas, le pensum officiel des enseignants et des enseignantes, la dotation horaire de la discipline ainsi que l'horaire de travail de l'élève dans le cadre habituel de la journée et de l'année sont respectés.

La faisabilité de l'emploi du temps autonome repose sur les épaules d'enseignants et d'enseignantes formant une équipe pédagogique, à qui la direction d'école confie une plage horaire déterminée.

L'emploi du temps mobile

L'emploi du temps mobile suppose la constitution d'équipes de deux, trois ou quatre enseignants ou enseignantes. Ces équipes gèrent l'emploi du temps en fonction des besoins et des projets conduits par chaque enseignant et chaque enseignante dans sa classe. Il est ainsi possible de donner la priorité à la démarche pédagogique sur l'horaire :

- en faisant varier la durée des séquences pédagogiques ;
- en disposant de temps pour travailler autrement ;
- en donnant à chaque élève du temps pour réfléchir et pour comprendre.

Conception des emplois du temps

Traditionnel	Mobile
<ul style="list-style-type: none"> - se répète mécaniquement - est établi pour un enseignant ou une enseignante, une classe, une leçon - fonctionne automatiquement - ne nécessite pas de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - change selon les besoins - est établi pour plusieurs enseignants et enseignantes, plusieurs classes et plusieurs leçons - est géré par l'équipe enseignante - son organisation nécessite la communication

Suivant la manière de procéder, le temps mobile peut être employé de deux manières.

a) l'emploi du temps en épargne

L'emploi du temps en épargne désigne une répartition concertée du temps d'enseignement entre deux, trois ou quatre enseignants et enseignantes qui travaillent en équipe et gèrent ensemble deux, trois ou quatre leçons sur la même demi-journée. Chacun engage une leçon de son enseignement pour une durée prolongée : trimestre, semestre ou année scolaire. L'équipe décide ensuite de la répartition de ce temps en fonction des impératifs pédagogiques en présence, de telle sorte qu'au terme de la période considérée (une année scolaire au maximum) chaque membre de l'équipe ait eu l'occasion de donner toutes les leçons de son pensum.

Exemple : Plusieurs enseignants ou enseignantes dans une même classe et pendant la même demi-journée

Nous avons ici une équipe de trois enseignants ou enseignantes A, B et C qui réservent le mardi après-midi pour coordonner leur travail dans une classe déterminée et durant neuf semaines :

mardi après-midi	1re leçon	2e leçon	3e leçon
semaine 1	A	B	C
semaine 2	A	A	B
semaine 3	B	B	C
semaine 4	C	C	A
semaine 5	B	C	A
semaine 6	A	A	A
semaine 7	B	B	B
semaine 8	C	C	C
semaine 9	C	A	B

L'exemple montre les diverses répartitions sur neuf semaines des leçons de telle sorte que chaque membre de l'équipe ait pu donner toutes les leçons de son pensum. Dans les semaines 1, 5 et 9, chacun donne sa leçon aux élèves ; dans les semaines 2, 3 et 4, chacun bénéficie tour à tour d'un bloc de deux leçons ainsi que d'une leçon isolée ; dans les semaines 6, 7 et 8, chacun bénéficie tour à tour d'un bloc de trois leçons ; enfin, au cours des neuf semaines, chacun a congé à trois reprises. Les élèves, pour leur part, sont occupés constamment tout au long de la période considérée.

L'inconvénient de ce mode de fonctionnement est qu'aucun des membres de l'équipe ne peut avoir d'autres leçons à son programme pendant la demi-journée considérée, ce qui représente une contrainte assez forte.

Concrètement, le nombre et la durée des séquences font l'objet d'une répartition concertée ; on note semaine après semaine le travail de chacun, le contenu et les méthodes utilisées, l'évaluation du travail des élèves, et la comptabilité en excédent ou en déficit des leçons dispensées dans une discipline déterminée.

b) l'emploi du temps autonome

Dans ce deuxième cas de figure, deux, trois ou quatre collègues enseignent au même moment à deux, trois ou quatre classes. Il devient alors possible de faire varier la longueur des périodes d'enseignement semaine après semaine, en fonction des besoins. Globalement, chacune et chacun dispose du même temps d'enseignement que dans l'horaire de base, mais le temps réservé à une discipline déterminée peut varier de semaine en semaine.

Le tableau suivant illustre le fonctionnement de ce principe pour deux collègues qui enseignent simultanément dans deux classes, sans que celles-ci soient obligatoirement du même degré :

Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3	
Classe A	Classe B	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B
Anglais	Sciences naturelles	Anglais	Sciences naturelles	Sciences naturelles	Anglais
Sciences naturelles	Anglais				

Bien entendu, plus il y a de leçons dans une discipline, plus les possibilités deviennent intéressantes. Avec trois leçons et trois enseignants ou enseignantes, on parvient à ménager des plages de trois périodes pour certaines activités, et ainsi de suite.

On peut augmenter les possibilités d'emploi du temps autonome en regroupant sur un trimestre l'enseignement qui se fait normalement sur un semestre. C'est théoriquement possible en histoire, géographie, sciences naturelles, ACT/TM, éducation artistique, éducation musicale, biologie/chimie, physique par exemple. L'enseignement par projet prend un sens différent si, au premier semestre de 10^e ou de 11^e, on dispose de quatre périodes consécutives en ACT/TM pour conduire des projets plus importants, alors qu'au deuxième semestre on regrouperait les leçons d'éducation artistique et musicale en vue de l'organisation d'un spectacle scolaire.

Le regroupement de disciplines

Il est possible de regrouper des disciplines à condition que les leçons correspondantes soient réparties entre aussi peu d'enseignants et enseignantes que possible. Le cas le plus simple est celui où une seule personne enseigne les disciplines considérées.

Le regroupement de disciplines favorise :

- l'enseignement par projet, l'enseignant ou l'enseignante étant en mesure de gérer son temps avec souplesse, surtout si ses leçons ont lieu consécutivement ;
- l'interdisciplinarité entre les disciplines enseignées, particulièrement quand elles contribuent au même projet.
- Parmi les combinaisons possibles, mentionnons :
 - géographie et histoire ;
 - géographie, histoire et sciences ;
 - biologie, physique, chimie, travaux pratiques de sciences ;
 - éducation artistique, éducation musicale, ACT/TM, éducation physique et sportive ;
 - autres disciplines plus éloignées (français et sciences par exemple).

Journées et semaines spéciales

Les journées et semaines spéciales ne sont pas une nouveauté ; elles font partie de la vie ordinaire des écoles. Elles représentent l'une des modalités particulières de l'application de l'emploi du temps en épargne au sens large. Du temps d'enseignement traditionnel est remplacé pour réaliser un certain nombre d'objectifs du plan d'études au travers de l'organisation d'excursions, de visites de musées, d'entreprises ou d'expositions, de voyages scolaires, de journées et de camps sportifs, de journées thématiques d'éducation à la santé, etc.

Le travail à rythme individuel

Chaque élève se voit attribuer des objectifs et du temps pour les atteindre, sous la supervision et avec l'aide des enseignants et enseignantes des disciplines concernées. Il ne s'agit pas d'un enseignement frontal, mais d'un temps pendant lequel les élèves travaillent individuellement ou en petits groupes à des tâches confiées par les enseignants et enseignantes. La durée du travail correspond étroitement au contenu étudié et au rythme d'apprentissage propre à chacun.

La grille horaire comporte plusieurs leçons qui se prêtent bien au travail à rythme individuel :

- l'enseignement différencié en français, allemand et mathématiques en 7^e et 8^e ;
- les leçons de projet individuel en 11^e ;
- les leçons en mathématiques ou français pour les sections m et g en 10^e et 11^e.

Il est évidemment possible d'organiser des séquences de travail à rythme individuel dans les autres degrés et sur des périodes plus courtes, par exemple une ou deux semaines.

Les expériences ont montré que le travail à rythme individuel se prête particulièrement bien à un projet personnalisé de progression ou de remédiation. Chaque élève travaille à son propre rythme et à la mesure de ses capacités sur des matières et des thèmes qui correspondent à ses besoins. Il n'est pas nécessaire que seuls des élèves de même niveau travaillent ensemble dans le même groupe, dans la mesure où chacun sera évalué en fonction des objectifs qui auront été déterminés pour lui.

L'organisation reprend les modalités déjà maintes fois évoquées et fonctionne, dans notre exemple, avec trois classes, trois enseignants ou enseignantes, trois disciplines et trois leçons :

Emploi du temps de base pour toute l'année			Dispositif pour le travail à rythme individuel		
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Salle de la discipline ou salle de classe		
Français	Allemand	Maths	Français	Maths	Allemand
Maths	Français	Allemand			
Allemand	Maths	Français			

Pendant la séquence à rythme individuel, qui dure trois leçons, chaque membre du corps enseignant reste dans sa salle et ce sont les élèves qui se déplacent, selon leur projet. Il accueille donc des élèves de trois classes différentes, qui travaillent individuellement ou en petit groupe à leurs tâches spécifiques. Comme ils se trouvent dans la salle du membre du corps enseignant de la discipline dans laquelle ils travaillent, ils peuvent faire appel à lui en cas de difficulté. Ils peuvent aussi s'aider mutuellement. Même des élèves de niveaux différents peuvent s'entraider et créer ainsi un bon climat de travail.

Il faut prévoir une feuille de route ou un plan de travail pour chaque élève, indiquant les tâches qui lui sont confiées et le temps à passer dans chaque discipline, avec la signature des enseignants et enseignantes. Ainsi l'élève :

- connaît d'avance les tâches qu'il aura à remplir ;
- apprend à gérer de manière responsable son temps scolaire en organisant sa séquence de travail à rythme individuel ;
- prépare son apprentissage en termes de projet personnel ;
- change son rapport au savoir.

Les expériences faites¹ montrent que ces séquences sont très appréciées par les élèves, qui en redemandent. Comme ils organisent leur séquence en choisissant par quoi ils vont commencer et combien de temps ils vont y consacrer, ils sont conduits à réfléchir à leur manière d'apprendre et à leur propre rythme d'apprentissage. Ils sont ainsi indirectement placés dans une situation d'autoévaluation, aidés par la feuille de route. Il est vrai cependant que, dans le travail à rythme individuel, les rôles de l'élève et du maître changent ; c'est pourquoi on ne peut pas présager du succès de ce type de travail à partir de l'observation de l'attitude des élèves en classe lors des leçons habituelles.

Les observations montrent également que certains enseignants et enseignantes rencontrent des difficultés, notamment à communiquer à l'avance les tâches à faire. Or, quand les élèves connaissent leurs tâches à l'avance, ils préparent des questions à poser aux enseignants et enseignantes, qui sont en général beaucoup sollicités et prennent goût à ce statut nouveau d'accompagnateurs des apprentissages ou de « coaching des apprenants ».

Modalités de mise en œuvre

Plusieurs conditions doivent être réunies pour garantir la réussite de la mise en application du temps souple.

- Il vaut mieux laisser les enseignants et enseignantes libres de se lancer dans ces démarches et leur faciliter la tâche que de les y obliger. Les équipes de deux, trois ou quatre personnes d'accord de collaborer ont besoin de temps pour se concerter, échanger sur leurs pratiques et organiser la part du temps scolaire qui leur revient. La direction veillera en outre à leur attribuer des classes, des leçons et des horaires favorables au fonctionnement en équipe.
- La formation d'équipes d'enseignants et d'enseignantes et les modalités de leur collaboration doivent être négociées vers la fin de l'année scolaire pour celle qui suit, afin que les partenaires des duos ou des trios puissent se concerter et trouver assez tôt la bonne manière de fonctionner.
- Pour réussir des séquences pédagogiques plus longues que la leçon traditionnelle de quarante-cinq minutes, il est nécessaire de faire participer davantage les élèves en leur confiant des tâches variées et en discutant avec eux des démarches. C'est en se centrant davantage sur les élèves qu'on observera leurs manières d'apprendre et les rythmes qui conviennent le mieux. Des méthodes pédagogiques actives peuvent être déployées quand on a assez de temps à disposition. Les observations font apparaître que les élèves participent plus quand ils sont acteurs et qu'ils ont le loisir de régler le rythme de leurs apprentissages dans le cadre d'une séquence plus longue.

¹ Par exemple les travaux d'Aniko Husti, *La dynamique du temps scolaire*, Paris, Hachette Éducation, 1999, ainsi que ceux de Claude Lessard et Maurice Tardif, *Le travail enseignant au quotidien*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1999.

Annexe 3¹

¹ Abrogé le 28 avril 2023

Annexe 4

Plan d'études cantonal *Italien* pour le cycle 3, 9e-11e (enseignement facultatif)

Visées prioritaires

- Maîtriser la lecture et l'écriture et développer la capacité de comprendre et de s'exprimer à l'oral et à l'écrit en français.
- Découvrir les mécanismes de la langue et de la communication.
- Développer des compétences de communication opérationnelle dans plusieurs langues.
- Construire des références culturelles et utiliser les *Médias, l'Image et les Technologies de l'Information et de la Communication*

Intentions

L'enseignement des langues vivantes doit permettre à l'élève d'une part de posséder des éléments communicatifs propres à lui assurer des compétences de compréhension et d'expression dans des situations simples, d'autre part de se familiariser avec une culture différente. L'italien est la troisième langue nationale et mérite à ce titre sa place dans un souci de communication orale.

Le plan d'études de l'enseignement facultatif d'italien a été construit sur la base d'un enseignement correspondant à une leçon hebdomadaire pendant trois années scolaires. Le plan d'études proposé est conforme aux choix et aux descriptions figurant dans le domaine *Langues* du PER.

Les attentes fondamentales proposées pour la fin du cycle visent le niveau A2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*. Cet objectif a une valeur indicative et dépend étroitement du temps passé par chaque élève à l'apprentissage de l'italien. Il appartient au corps enseignant d'adapter les attentes visées à la réalité du terrain et à la durée de l'enseignement.

Évaluation

Un cours facultatif peut être évalué dans le rapport d'évaluation soit par la mention *cs (cours suivi)*, soit par une note. L'apprentissage d'une langue étrangère et nationale suppose des acquisitions minimales sans lesquelles une progression n'est guère possible. Il appartient à chaque enseignant et enseignante d'apprécier les modalités à suivre pour évaluer les connaissances acquises. L'utilisation de l'outil *Portfolio européen pour les langues (PEL II)* est conseillée pour permettre à l'élève de se situer dans ses apprentissages.

L4-33

L4-33 – Comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante...

1 ... en dégagant le sujet, l'idée principale et l'organisation du texte

2 ... en s'appuyant sur les indices verbaux et non-verbaux et sur les éléments de la textualisation

3 ... en identifiant le sens d'un mot, d'une phrase à l'aide du contexte

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Ecoute et compréhension de textes oraux simples et brefs sur des sujets familiers (<i>consigne simple, description élémentaire de personnes et des membres de la famille, de lieux, d'animaux, court dialogue, chanson adaptée, message téléphonique, indication d'itinéraires...</i>) ou en lien avec les thèmes lexicaux étudiés	Ecoute et compréhension de textes oraux simples sur des sujets de la vie quotidienne (<i>interview, description de personnes, de lieux, d'animaux, expression des préférences, conversation, ...</i>) ou en lien avec les thèmes lexicaux étudiés	Ecoute et compréhension de textes oraux de difficulté moyenne sur des sujets familiers ou connus de l'élève (<i>courts récits, messages et conversations téléphoniques, émissions de radio et de télévision, témoignages, conversations, chanson authentique, ...</i>) ou en lien avec les thèmes lexicaux étudiés
Identification du thème du message		
Identification du type de message (<i>dialogue, message, annonce, récit, ...</i>)		
Repérage des locuteurs (<i>émetteur, récepteur</i>)		
Stratégies d'écoute (<i>éléments sonores, visuels, gestuelle, intonation, repérage des mots et expressions connus, ...</i>)		
Vérification de la compréhension du message (<i>idée principale, contenu lu précis, ...</i>)		

4 ... en recourant à des stratégies d'écoute adaptées à la situation de communication

5 ... en enrichissant ses connaissances lexicales et structurelles

6 ... en découvrant des productions littéraires variées (pièce de théâtre, pièce radiophonique, opéra, etc.)

7 ... en identifiant les genres oraux et leurs canaux d'émission

L4-33

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
<p>Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...</p> <ul style="list-style-type: none"> ... comprend, quand quelqu'un dit comment il / elle va, par exemple si cette personne est contente, fatiguée ou malade ... saisit le plus important d'annonces et de messages brefs, simples et clairs ... comprend comment se rendre quelque part à pied, en bus ou en train, si on lui parle lentement et clairement ... saisit le sens général d'un bref texte oral portant sur un sujet d'intérêt personnel, à condition que l'émetteur parle distinctement et en langage standard et que le texte soit clairement structuré <p><i>Cf. niveau de référence A2</i></p>	<p>Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles</p> <p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de la longueur du texte - du thème choisi - de l'étendue et de la richesse du vocabulaire - de la complexité de la syntaxe - du degré de compréhension visé - de l'autonomie de l'élève <p><i>Ne pas aborder systématiquement toutes les composantes lors de chaque écoute</i></p> <p><i>Exposer l'élève le plus souvent possible à l'italien parlé et cela dans des situations variées (classe, salle multimédia, salle informatique,...)</i></p> <p><i>Communiquer les objectifs de l'écoute aux élèves avant l'écoute</i></p> <p><i>Recourir à différents locuteurs, rythmes, accents, sources, ... issus d'environnements divers</i></p> <p><i>Favoriser la mise en place de stratégies d'écoute :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - écoute globale - écoute sélective - écoute détaillée <p><i>Utiliser des supports variés (DVD, Internet, TV, CD-ROM, livres avec CD...)</i></p>

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

L4-31

L4-31 – Lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant

1 ... en repérant des informations dans le texte

2 ... en se familiarisant avec les règles de l'expression écrite

3 ... en dégagant le thème et l'organisation générale d'un texte

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Lecture et compréhension de textes variés, courts et simples liés aux thèmes de la vie quotidienne (consigne, BD, dialogue, menus, horaires, carte géographique, carte postale, carte de visite, publicité, petites annonces, lettre personnelle, courriel,...)	Lecture et compréhension de textes variés liés à des thèmes de la vie quotidienne et à des sujets de société (lettres personnelles, interviews, reportages, articles, tests de personnalité, page web, chanson, ...)	Lecture et compréhension de textes variés (de type narratif, informatif, argumentatif ou poétique) liés à des thèmes de la vie quotidienne et à des sujets de société qui touchent notamment aux domaines littéraire, historique et scientifique
Identification de la situation de communication: émetteur, destinataire, contexte, intention, point de vue de l'auteur...		
Identification de divers genres textuels: <i>affiches, publicités, consignes, annonces, courriers divers, articles de presse, reportages, comptes rendus et textes documentaires, bandes dessinées, récits, poèmes, chansons...</i>		
Identification du thème		
Repérage d'informations explicites simples (illustrations, mots internationaux, mots connus, noms, lieux, dates, heures, titres, ...)	Repérage et mise en relation d'informations explicites (type informatif, narratif et descriptif)	Repérage et reformulation orale (ou écrite), synthèse des idées principales et formulation du contenu en s'appuyant sur des indices (situation de communication, organisation, thèmes, ...)
Découverte et compréhension de mots nouveaux à l'aide du contexte ou de documents de références		
Observation et découverte de règles langagières et textuelles		

4 ... abordant divers genres textuels ainsi que la situation de communication dans laquelle ils ont été produits ainsi que les raisons pour le choix du genre

5 ... en anticipant le contenu d'un texte en fonction du support et du genre textuel

6 ... en enrichissant son capital lexical et structurel

7 ... en distinguant le réel de l'imaginaire

8 ... en participant à des moments de lecture d'ouvrages littéraires

9 ... en émettant et en vérifiant des hypothèses sur le sens et l'interprétation du texte

L4-31

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
<p>Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...</p> <ul style="list-style-type: none"> ... comprend les points principaux de nouvelles brèves sur des sujets qui l'intéressent (par exemple sport, vedettes) ... comprend en gros ce qui se passe dans une histoire courte et bien structurée ... repère les personnages principaux ... comprend sans grande difficulté un journal de voyage qui relate essentiellement le déroulement de journées ... comprend les informations essentielles dans une lettre personnelle, les événements relatés, les sentiments ou les vœux exprimés <p><i>Cf. niveau de référence A2</i></p>	<p>Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles</p> <p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de la longueur du texte - du thème choisi - de l'étendue et de la richesse du vocabulaire - de la complexité de la syntaxe et de la structuration - du degré de compréhension visé - de l'autonomie de l'élève <p><i>Choisir des textes adaptés à l'âge et aux intérêts de l'élève et favorisant la découverte de la culture italophone (histoire, géographie, us et coutumes, cinéma, mode, sport, ...)</i></p> <p><i>Introduire graduellement des textes authentiques</i></p> <p><i>Communiquer les objectifs de lecture aux élèves avant qu'ils lisent</i></p> <p><i>Favoriser la mise en place de stratégies de lecture :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - lecture globale - lecture sélective - lecture détaillée <p><i>Varié les tâches liées à la compréhension du texte</i></p> <p><i>Encourager le recours à des moyens de référence (dictionnaires, internet,...)</i></p>

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

L4-34

L4-34 – Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante

1 ... en mobilisant ses connaissances lexicales et structurelles

2 ... en utilisant des moyens de référence pour préparer certaines interventions

3 ... en fonctionnant dans différents rôles en interaction avec les autres

PRODUCTION DE L'ORAL

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
S'exprimer oralement en continu		
Présentation brève de soi, de sa famille, de son entourage, de son environnement, de ses intérêts (<i>identité, emploi du temps, hobby, expression des préférences, description d'objets et de lieux : maison, école, village, ville,...</i>)	Description de soi, des autres, narration d'événements présents et passés, production d'un court exposé selon un plan donné. Justification de ses préférences	Narration d'événements présents, passés et futurs (<i>vacances, voyages, traditions, ...</i>) Description (<i>lieux, matières enseignées, journées, itinéraires, ...</i>) Production d'un court exposé
Choix et utilisation d'un vocabulaire de base pour parler de la situation de la vie quotidienne et d'intérêts personnels	Choix et utilisation d'un vocabulaire suffisant en lien avec les thèmes abordés	Choix et utilisation d'un vocabulaire suffisamment étendu pour s'exprimer sur des sujets plus variés

Emploi correct de la prononciation et de l'intonation (accent tonique, sons spécifiques, rythme...)

Mise en contexte des règles de grammaire et de syntaxe, du vocabulaire approprié, des modes et des temps verbaux adéquats

Organisation du discours :

- de la phrase simple à la phrase complexe (*connecteurs, forme négative, ...*)
- du texte simple au texte complexe

4 ... en s'adaptant aux réactions de ses interlocuteurs

5 ... en se représentant la situation de communication et en s'y adaptant (genres oraux, lieux, interlocuteurs, registre de langues, etc.)

6 ... en sélectionnant et en organisant un contenu

L4-34

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
<p>Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...</p>	<p>Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles</p>
<p>... demande comment quelqu'un va, si une personne est contente, fatiguée ou malade</p> <p>... décrit de façon simple l'apparence physique des gens</p> <p>... raconte brièvement des histoires ou relate des événements réels ou imaginaires</p> <p>... raconte une histoire courte en énumérant simplement les faits dans l'ordre, en lien avec les thèmes lexicaux étudiés</p> <p>... exprime avec des mots simples ce qui lui plaît et ce qu'il aime moins dans un certain environnement</p> <p><i>Cf. niveau de référence A2</i></p>	<p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de la longueur du texte - du thème choisi - de l'étendue et de la richesse du vocabulaire - de la complexité de la syntaxe - du degré de maîtrise visé - de l'autonomie de l'élève <p><i>Pratiquer régulièrement les activités orales afin de permettre à l'élève d'enrichir ses productions</i></p> <p><i>Accorder la priorité au contenu et à la fluidité par rapport aux hésitations et aux erreurs (prononciation, structures grammaticales et syntaxiques), pour autant que ces dernières ne constituent pas une entrave à la communication</i></p> <p><i>Favoriser l'emploi approprié d'outils de référence (lexiques, glossaires, dictionnaires...)</i></p>

PRODUCTION DE L'ORAL

L4-34

L4-34 – Produire des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante

1 ... en mobilisant ses connaissances lexicales et structurelles

2 ... en utilisant des moyens de référence pour préparer certaines interventions

3 ... en fonctionnant dans différents rôles en interaction avec les autres

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Prendre part à une conversation		
Echange d'informations simples sur soi et les autres (<i>salutations, présentations, questionnements et / ou informations au sujet du domicile, du nom, de l'âge, de l'origine, de l'activité, questions ou indications concernant l'heure...</i>)	Echange d'informations sur soi, les autres, la vie quotidienne et sur des événements présents ou passés (<i>achats, indications d'itinéraire, météo, invitation et réponse à celle-ci, expression de ses intentions, de ses goûts, de ses capacités...</i>)	Participation à une conversation sur des thèmes variés (<i>sujets d'actualité, explications, opinions, émettre des hypothèses, ...</i>)
Identification du contexte de communication (<i>émetteur, destinataire, but poursuivi, contexte social, circonstances...</i>)		
Mise en contexte des règles de grammaire et de syntaxe, du vocabulaire approprié, des modes et des temps verbaux adéquats		
Emploi correct de la prononciation et de l'intonation (<i>accent tonique, sons spécifiques, rythme, ...</i>)		
Capacité à interagir en fonction du message reçu (<i>adapter son discours et son comportement à celui de son/ses interlocuteur-s</i>)		

4 ... en s'adaptant aux réactions de ses interlocuteurs	5 ... en se représentant la situation de communication et en s'y adaptant (genres oraux, lieux, interlocuteurs, registre de langues, etc.)	6 ... en sélectionnant et en organisant un contenu
---	--	--

L4-34

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
<p>... pose des questions aux autres sur leur domicile ou leur pays d'origine</p> <p>... fait des achats simples, dit ce qu'il cherche et en demande le prix</p> <p>... demande un service à quelqu'un qu'il connaît et répond si quelqu'un lui demande un service</p> <p>... demande à son interlocuteur, dans les conversations de tous les jours, de répéter ou d'expliquer, s'il ne comprend pas quelque chose</p> <p><i>Cf. niveau de référence A2</i></p>	<p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de la longueur du texte</i> - <i>du thème choisi</i> - <i>de l'étendue et de la richesse du vocabulaire</i> - <i>de la complexité de la syntaxe</i> - <i>du degré de maîtrise visé</i> - <i>de l'autonomie de l'élève</i> <p><i>Privilégier les situations favorisant la communication interactive</i></p> <p><i>Utiliser la langue d'apprentissage comme langue de communication en classe</i></p> <p><i>Favoriser le travail à deux ou en petits groupes</i></p> <p><i>Accorder la priorité au contenu et à la fluidité par rapport aux hésitations et aux erreurs (prononciation, structures grammaticales et syntaxiques), pour autant que ces dernières ne constituent pas une entrave à la communication</i></p> <p><i>Favoriser l'emploi approprié d'outils de référence (lexiques, glossaires, dictionnaires...)</i></p>

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

L4-32

L4-32 – Écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel

1 ... en adaptant sa production à la situation de communication

2 ... en mobilisant et en enrichissant ses connaissances discursives, lexicales et structurelles

3 ... en recourant aux moyens de référence appropriés

PRODUCTION DE L'ÉCRIT

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Production au présent de textes courts de types descriptif ou narratif ayant trait à la vie quotidienne, au moyen de phrases simples (<i>fiche d'identité, messages, description simple de personnes, d'objets, d'animaux, de lieux, carte postale, lettre, courriel, sms, menus, dialogues, ...</i>)	Production au présent et au passé de textes de types descriptif, narratif ou informatif sur des thèmes variés, dont les éléments sont connectés (<i>invitation, mot d'excuse, court récit, description plus complète de personnes, d'animaux, d'objets, de lieux, carte postale, lettre, courriel, sms, menus, dialogues, ...</i>)	Production au présent, au passé et au futur de textes de types descriptif, narratif, informatif sur des thèmes variés (<i>résumé, annonce, courriel, lettres, projet individuel, article, ...</i>) Production de textes exprimant une opinion personnelle.
Identification du contexte de communication (<i>émetteur, destinataire, support, but poursuivi, contexte et circonstances</i>)		
Mise en contexte des règles de grammaire et de syntaxe, du vocabulaire approprié, des modes et des temps verbaux adéquats (<i>textes à trous, phrases mélangées, ...</i>)		
Choix et utilisation appropriée d'un vocabulaire de base pour s'exprimer sur des situations de la vie quotidienne et d'intérêts personnels (<i>recherche d'expressions, d'antonymes, mobilisation du vocabulaire à l'aide d'un support visuel, ...</i>)	Choix et utilisation appropriée d'un vocabulaire suffisant pour s'exprimer sur des situations de la vie quotidienne et d'intérêts personnels (<i>recherche d'expressions, d'antonymes, de synonymes, mobilisation du vocabulaire à l'aide d'un support visuel, ...</i>)	Choix et utilisation appropriée d'un vocabulaire suffisamment étendu pour s'exprimer sur des sujets plus variés (<i>recherche de champs lexicaux, d'expressions, d'antonymes, de synonymes, mobilisation du vocabulaire à l'aide d'un support visuel, ...</i>)
Organisation du texte (<i>titre, sous-titres, paragraphes, ponctuation, connecteurs, ...</i>)		
Utilisation de références (<i>lexiques, dictionnaires, ressources internet, ...</i>)		

4 ... en utilisant sa propre créativité

L4-32

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
<p>Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...</p> <ul style="list-style-type: none"> ... écrit quelques phrases très courtes sur ce qu'il préfère ou qu'il aimerait avoir (par exemple sur la nourriture, les habits ou les animaux) ... rédige une invitation destinée à des jeunes de son âge (par exemple une invitation à une soirée) ... décrit un événement, en relatant avec des phrases simples ce qui s'est passé, quand et où ... répond à un bref message, à une annonce (par exemple dans une revue pour les jeunes) <p><i>Cf. niveau de référence A2</i></p>	<p>Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles</p> <p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – de la longueur du texte – du thème choisi – de l'étendue et de la richesse du vocabulaire – de la complexité de la syntaxe – du degré de maîtrise visé – de l'autonomie de l'élève <p><i>Varier les types d'activités écrites afin de permettre à l'élève d'enrichir ses productions</i></p> <p><i>Recourir à des exercices techniques pour améliorer la production de textes</i></p> <p><i>Valoriser la production de textes par le contenu sans exagérer le poids de la structuration de la langue</i></p> <p><i>tenir compte du statut de l'erreur en lien avec le niveau visé</i></p> <p><i>Indiquer à l'élève comment retravailler ses propres textes</i></p> <p><i>Favoriser et valoriser les occasions de communiquer avec d'autres classes, notamment à l'aide des TIC (chat, forum, blog, messagerie, ...)</i></p> <p><i>Mettre à disposition des dictionnaires de langues adaptés (bilingues et spécifiques)</i></p> <p><i>Utiliser les ressources des nouvelles technologies (dictionnaires en ligne et correcteurs d'orthographe)</i></p>

PRODUCTION DE L'ÉCRIT

L4-36

L4-36 – Observer le fonctionnement de la langue et s'approprier des outils de base pour comprendre et produire des textes

1 ... en développant l'usage de divers moyens de référence (dictionnaires, grammaires scolaires, etc.)

2 ... en découvrant et en s'appropriant les principales régularités de construction et de fonctionnement du mot, de la phrase et du texte

3 ... en identifiant les principales catégories grammaticales et les principales fonctions

FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
----------------------	-----------------------	-----------------------

Vocabulaire

- Connaissance du vocabulaire (*utilisation en contexte*)
- Distinction lexicale entre les mots (*simples, dérivés, ...*)
- Enrichissement du vocabulaire (*synonymes, antonymes, familles de mots, champs lexicaux*)
- Consultation de dictionnaires et de listes de vocabulaire
- Approche de particularités, notamment faux amis

Phonologie et orthographe

- Maîtrise de l'alphabet
- Association entre phonèmes et graphèmes
- Respect de l'accent tonique
- Respect de la mélodie de la phrase (prosodie)

4 ... en prenant conscience de l'existence de normes et de variations à partir de productions langagières diverses	5 ... en développant et en structurant un vocabulaire commun pour parler du langage et de la langue	6 ... en vérifiant ses productions écrites à l'aide des connaissances lexicales et structurelles acquises
--	---	---

L4-36

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
<p>... se fait comprendre au moyen d'un répertoire limité d'expressions et de mots mémorisés</p> <p>... orthographe correctement de courtes expressions et des mots familiers</p> <p>... possède un répertoire de langue élémentaire et un vocabulaire suffisant pour des situations courantes</p> <p>... produit des expressions courantes à l'aide de phrases élémentaires et en recourant à des expressions mémorisées</p> <p>... est capable de percevoir les différences entre les intonations déclaratives, interrogatives, exclamatives et injonctives et de les reproduire</p> <p>... maîtrise la prononciation et l'orthographe des mots connus et la prosodie / intonation des phrases pour comprendre et communiquer avec efficacité</p> <p>... maîtrise la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers étudiés et sait les utiliser en contexte</p>	<p><i>Le travail sur les structures de la langue se fait uniquement dans une perspective communicative (en contexte).</i></p> <p><i>Au cours du cycle, augmenter progressivement les exigences en fonction :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'enrichissement du vocabulaire - du niveau de maîtrise de la conjugaison - du degré de complexité de la structuration - du degré de maîtrise visé. <p><i>Renforcer l'acquisition des structures grammaticales à travers des activités variées (jeu, sketch, chanson, ...).</i></p> <p><i>Encourager le recours aux divers moyens de référence (dictionnaires, grammaires scolaires, correcteurs, ...) et la relecture critique des productions, en particulier du point de vue du sens.</i></p> <p><i>Stimuler l'apprentissage d'expressions stéréotypées de manière à fixer des structures grammaticales et à contribuer à l'enrichissement du vocabulaire.</i></p> <p><i>Favoriser les transferts de connaissances et de compétences entre L1 et L2, L3, autres langues.</i></p>

FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE

L4-36

L4-36 – Observer le fonctionnement de la langue et s'approprier des outils de base pour comprendre et produire des textes

1 ... en développant l'usage de divers moyens de référence (dictionnaires, grammaires scolaires, etc.)

2 ... en découvrant et en s'appropriant les principales régularités de construction et de fonctionnement du mot, de la phrase et du texte

3 ... en identifiant les principales catégories grammaticales et les principales fonctions

FONCTIONNEMENT DE LA LANGUE

Progression des apprentissages

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Conjugaison		
Verbes réguliers et irréguliers : – temps de l'indicatif (présent, passé composé)	Verbes réguliers et irréguliers : – temps de l'indicatif (imparfait, futur) – impératif	Verbes réguliers et irréguliers : – temps de l'indicatif (passé simple) – conditionnel présent – subjonctif présent – gérondif
Grammaire et syntaxe		
Distinction grammaticale entre les mots (<i>espèces, genres, nombres, fonctions</i>)		
Distinction entre catégories de mots (<i>noms, verbes, déterminants, pronoms, adjectifs, adverbes, conjonctions, prépositions, ...</i>)		
Approche de particularités (<i>forme de politesse, il y a, il faut, j'aime, être en train de, on, déterminants possessifs, prépositions articulées, comparatif, utilisation des pronoms personnels et leur positionnement dans la phrase, accord du participe passé, ...</i>)		
Identification de la place des éléments dans la phrase		
Identification des fonctions (<i>sujet, compléments, ...</i>)		
Emploi de la phrase simple et de la phrase coordonnée		
Identification et emploi de la phrase complexe, concordance des temps		
Emploi de la phrase déclarative, impérative, exclamative, interrogative		
Emploi de phrases de forme affirmative et négative		
Adaptation du langage en fonction de la situation de communication		
Aptitude à organiser un texte, à employer des connecteurs et la ponctuation		
Emploi d'outils de référence grammaticaux		

Annexe 5

Plan d'études cantonal *Grec ancien* pour le cycle 3 – 11e (enseignement facultatif)

Visées prioritaires

- Accéder aux sources de la pensée occidentale par l'étude du grec ancien et des civilisations antiques.

Intentions

Choisir l'étude d'une langue ancienne n'est pas anodin dans notre société.

L'élève qui fait ce choix démontre sa curiosité à apprendre quelques notions d'une langue en commençant par le plus élémentaire, l'écriture d'un alphabet, pour arriver à plus de complexité, comprendre son organisation et enfin accéder à une pensée humaine.

Ainsi, l'enseignement du grec visera à découvrir cette langue ancienne et sa culture.

Plusieurs étapes seront incontournables, telles que l'écriture et la lecture d'un nouvel alphabet, l'analyse et la compréhension de phrases, la traduction de textes adaptés.

L'étude du vocabulaire permet de s'initier à l'étymologie et de découvrir les différentes acceptions des mots, que ce soit en français ou dans d'autres langues.

La culture grecque ouvre l'accès à de nombreuses références humaines dans des domaines aussi variés que la mythologie, la politique, l'architecture, les sciences ou les arts.

Liens avec les finalités du domaine langues

Présentes dans l'enseignement du grec ancien, les visées prioritaires du domaine *Langues* ainsi que ses finalités doivent être adaptées.

Apprendre à communiquer

Le grec ancien n'est plus une langue de communication à proprement parler. Néanmoins l'approche des textes anciens permet de comprendre l'importance des échanges entre les hommes de cette époque et de savoir quelle était leur conception du monde.

Maîtriser le fonctionnement des langues anciennes et modernes

Comprendre une langue ancienne nécessite de la traduire. Cet exercice met en action de nombreux réflexes d'analyse qu'il s'agira d'acquérir. Choisir le sens adéquat des mots suivant le contexte, adapter la traduction littérale à la langue française et obtenir un équivalent plus littéraire, autant de pistes qui développent la logique. Les structures grammaticales et la morphologie des langues anciennes présentent des analogies avec plusieurs langues modernes. Le vocabulaire permet de comparer les différents lexiques et d'observer le chemin parcouru par les mots anciens jusqu'à nous.

Les langues anciennes contribuent ainsi à l'apprentissage d'autres langues modernes et apportent de nombreuses explications sur leur fonctionnement syntaxique.

Construire des références culturelles

Notre société moderne s'est en grande partie construite sur le savoir du monde antique. Les textes anciens et les recherches archéologiques offrent un accès direct à la source de ce qui est devenu pour nous des références. Les langues anciennes sont donc les vecteurs privilégiés de notre culture.

Développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage

La découverte du grec ancien permet d'éveiller la curiosité des élèves face à l'apprentissage des autres langues et du langage en général. L'ouverture à la diversité culturelle et linguistique est de ce fait favorisée.

Organisation du plan d'études

La déclinaison du plan d'études de grec ancien repose sur les mêmes visées et intentions générales que celles du domaine *Langues*.

L'organisation, les objectifs et les liens entre le grec et les autres langues apprises à l'école obligatoire sont clairement mentionnés, au même titre que le lien entre le grec, la civilisation et la culture antiques et les autres domaines du PER.

L'ordre de présentation des six composantes de *l'Objectif d'apprentissage* n'induit pas de hiérarchie et n'impose pas un temps d'enseignement égal pour chacune.

La *Progression des apprentissages* doit se répartir sur la dernière année du troisième cycle (11^e) pendant laquelle les élèves peuvent choisir cet enseignement spécifique.

Les prolongements proposent des approfondissements possibles.

Grec ancien – Accéder aux principales sources de la pensée occidentale par l'étude de langues et de civilisations antiques dans une perspective d'enrichissement des références culturelles et de la langue française...

1... en étudiant un vocabulaire de base et en identifiant son évolution dans d'autres langues

2 ... en s'appropriant des outils de base en morphologie et syntaxe

3 ... en traduisant des textes et en prenant les décisions nécessaires à une lecture cohérente

Progression des apprentissages

Cycle 3	Prolongement
Etude d'un vocabulaire de base et identification de son évolution dans d'autres langues	
Liens L1 36 ; L2 36 ; L3 36 Orthographe et vocabulaire CT – stratégies d'apprentissage – acquisition d'une méthode de travail	
Apprentissage d'un nombre limité de mots illustrant la variété du lexique grec	Apprentissage de l'utilisation de lexiques et des dictionnaires grecs
Distinction entre les champs sémantiques des mots grecs et français (ὁ ἄγγελος = le messager et non pas l'ange)	
Etude de l'évolution du sens des mots (<i>histoire des mots</i> : θεραπεύω : je cultive – j'honore – je soigne, ὁ κόσμος : l'univers – l'ordre – l'ornement)	
Observation de la continuité orthographiques (ἡ νύμφη: la nymphe, ...)	
Compréhension de l'orthographe des mots formés avec des préfixes (ὑπο, ἀπο, συν, ἐπι,...)	
Compréhension de l'origine du « h » initial dans la langue française (ὁ ἵππος, ὁ ἥλιος,...)	
Observation des phénomènes de dérivation (δικαίος – ὁ δικάστης – δικάζω, ...)	
Identification et étude de la variété des dérivés des mots grecs (λέγω – biologie, dialogue, logopédie, technologie, ...)	Etudier les mots grecs utilisés dans des domaines scientifiques (médecine, architecture, ...)
Formation des mots valises (hippodrome, cosmonaute, anthropomorphisme, ...)	
Repérage de l'évolution des formes grecques dans des langues connues des élèves	
Appropriation des outils de base en morphologie et syntaxe	
Liens L1 36 ; L2 36 ; L3 36 Grammaire de la phrase, conjugaison, syntaxe CT – stratégies d'apprentissage – acquisition d'une méthode de travail	
Etude et apprentissage des déterminants, noms et adjectifs de la première et deuxième déclinaison	Approche de la troisième déclinaison
Etude et mémorisation de l'emploi des cas	
Accord de l'adjectif (en genre, nombre et cas)	
Etude du pronom CVD αὐτον, αὐτήν, αὐτο	
Etude de l'indicatif présent actif et moyen des verbes réguliers (modèle : λύω)	Etude d'autres temps de l'indicatif (futur, imparfait et aoriste sigmatique) Etude de la formation des participes (présent, futur) et de leur utilisation
Etude du présent du verbe εἶμι	
Etude de l'emploi de l'indicatif présent avec εἰ, ὅτε, ὅτι	
Etude de l'infinitif présent actif et moyen	Approche de la proposition infinitive
Analyse de la phrase simple	Approche de la phrase complexe

4 ... en découvrant des sources littéraires antiques (en version originale ou en traduction)

5 ... en utilisant des ressources documentaires pour découvrir les civilisations antiques et en visitant les lieux archéologiques de façon réelle ou virtuelle

6 ... en observant les permanences culturelles dans les arts, le droit, la politique et les sciences

Grec ancien

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
... mémorise un vocabulaire de base	<i>Mettre à disposition des dictionnaires spécialisés (étymologie, synonymes, ...)</i>
... distingue le sens premier d'un mot dans son contexte originel et dans son évolution sémantique	<i>Sensibiliser les élèves aux problèmes d'évolution d'histoire de la langue (orthographe et grammaire)</i>
... identifie le sens d'un mot par sa comparaison entre le grec et le français	<i>Sensibiliser les élèves à l'existence de l'accentuation grecque et à son rôle dans la langue</i>
... élargit son champ lexical du grec et du français par l'étude de la composition des mots (dérivation, étymologie, mots valises)	
... établit des liens entre les mots grecs et leurs dérivés dans d'autres langues modernes	
... maîtrise les deux premières déclinaisons (déterminants, noms et adjectifs)	Liens L1 36 Grammaire de la phrase (correspondance entre le rôle des mots dans la phrase et les cas)
... maîtrise l'emploi des cas	Liens L2 36 Fonctionnement de la langue (les cas)
... maîtrise l'accord de l'adjectif	<i>Sensibiliser les élèves à la divergence des structures de la phrase en grec ancien et en français</i>
... maîtrise les conjugaisons apprises	
... reconnaît et traduit les subordonnées à l'indicatif	
... traduit une phrase simple	

GREC ANCIEN

Grec ancien – Accéder aux principales sources de la pensée occidentale par l'étude de langues et de civilisations antiques dans une perspective d'enrichissement des références culturelles et de la langue française...

1... en étudiant un vocabulaire de base et en identifiant son évolution dans d'autres langues

2 ... en s'appropriant des outils de base en morphologie et syntaxe

3 ... en traduisant des textes et en prenant les décisions nécessaires à une lecture cohérente

Progression des apprentissages

Cycle 3	Prolongement
Traduction de textes et prise de décisions nécessaires à une lecture cohérente	
Liens CT – Communication – Codification de la langue	
Traduction de textes simples et en fonction des acquisitions lexicales, morphologiques et syntaxiques	Traduction de textes plus longs et / ou plus complexes (<i>subordonnée infinitive, aspect des verbes, syntaxe de l'infinitif et du participe</i>)
Compréhension des éléments essentiels d'un texte à l'aide de questions ciblées (qui, quoi, où, quand, comment ?)	Distinction entre traduction littérale et littéraire (<i>adaptation en français du participe grec par une phrase subordonnée relative, ...</i>)
Dédution des informations extraites d'un texte	
Observation de la structure et de la syntaxe des phrases (<i>ordre des mots, présence / absence de déterminants, ellipse, ...</i>)	
Compréhension du vocabulaire spécifique étudié (<i>ἡ ἀγορά, ὁ χρηματιστής, ...</i>)	
Découverte des sources littéraires antiques (en version originale ou en traduction)	
Observation de quelques supports d'écriture (<i>tesson, parchemin, monnaie, papyrus, ...</i>)	Etude de la diffusion et de la transmission de l'écrit (<i>épigraphie, numismatique, papyrologie, ...</i>) Comparaison entre supports anciens et modernes
Apprentissage de la graphie grecque	
Lecture d'inscriptions simples	
Découverte de maximes, proverbes et devises hérités des Grecs	
Approche d'extraits de textes authentiques de différents genres littéraires (<i>prose, poésie épique, ...</i>)	

4 ... en découvrant des sources littéraires antiques (en version originale ou en traduction)	5 ... en utilisant des ressources documentaires pour découvrir les civilisations antiques et en visitant les lieux archéologiques de façon réelle ou virtuelle	6 ... en observant les permanences culturelles dans les arts, le droit, la politique et les sciences
--	--	--

Grec ancien

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
... traduit un texte adapté à ses connaissances lexicales et linguistiques : – en restant cohérent (lieux, personnages, événements, ...) – en respectant la concordance des modes et des temps français – en adaptant le sens des mots au contexte – en choisissant les déterminants corrects	Liens L1 31 – Compréhension de l'écrit <i>Adapter la longueur et la difficulté des textes aux capacités des élèves</i> <i>Choisir des textes narratifs ou intégrés dans une structure narrative complète (situation initiale, développement, épilogue) avec éventuellement des éléments en français.</i> <i>Identifier la position de l'auteur, son opinion (critique, ironie, ...)</i>
... restitue le sens précis du texte	Lien SHS 32 – Relation homme-temps <i>Intégrer ses connaissances des cultures anciennes dans la traduction</i> Liens SHS 32-33 – Relation homme-temps – Histoire ; FG 31 MITIC <i>Consulter des sources informatiques (bibliothèques virtuelles, sites archéologiques, musées, reconstitutions en trois dimensions de monuments,</i>
... distingue les différents supports d'écriture	Liens SHS 32-33 – Relation homme-temps – Histoire ; FG 31 MITIC <i>Consulter des sources informatiques (bibliothèques virtuelles, sites archéologiques, musées, reconstitutions en trois dimensions de monuments, ...)</i>
... lit un texte en grec ancien	Liens L1 35 – Accès à la littérature
... découvre les principaux genres littéraires grecs	

GREC ANCIEN

Grec ancien – Accéder aux principales sources de la pensée occidentale par l'étude de langues et de civilisations antiques dans une perspective d'enrichissement des références culturelles et de la langue française...

1... en étudiant un vocabulaire de base et en identifiant son évolution dans d'autres langues

2 ... en s'appropriant des outils de base en morphologie et syntaxe

3 ... en traduisant des textes et en prenant les décisions nécessaires à une lecture cohérente

Progression des apprentissages

Cycle 3	Prolongement
Utilisation de ressources documentaires pour découvrir les civilisations antiques et visite des lieux et musées archéologiques de façon réelle ou virtuelle	
Initiation à la consultation de manuels de références et d'encyclopédies	Visite de sites et de musées archéologiques
Approche de sites internet liés à l'Antiquité	Visite d'expositions
Etude des principaux jalons fondateurs et historiques de la civilisation grecque (<i>guerre de Troie, Iliade et Odyssee, Alexandre le Grand, démocratie athénienne, ...</i>)	Réalisation d'un travail de recherche
Etude des principales périodes de l'histoire grecque (<i>les mondes égéens, minoens et mycéniens, les Âges obscurs, la colonisation, les guerres médiques, Athènes et Sparte, Philippe II et Alexandre le Grand, la conquête romaine, ...</i>)	
Approche des composantes essentielles (<i>gymnase, stade, ...</i>) des grands sanctuaires panhelléniques (<i>Delphes, Olympie, ...</i>)	
Approche de l'urbanisme grec (<i>acropole, agora, approvisionnement en eau, ...</i>)	
Découverte de la mythologie grecque (<i>mythes, divinités, ...</i>)	Réflexion sur le sens des mythes
Sensibilisation à la vie quotidienne à travers quelques thèmes (<i>loisirs, religion, nourriture, place de la femme, hygiène, éducation, Jeux olympiques, ...</i>)	
Etablissement de parallèles entre les sociétés anciennes et modernes (<i>démocratie, tyrannie, ...</i>) ainsi qu'avec l'actualité	
Observation des permanences culturelles dans les arts, le droit, la politique et les sciences	
Analyse d'images inspirées de l'art grec (<i>sculpture romaine, sculpture et peinture de la Renaissance, Art Nouveau, ...</i>)	Lecture avec commentaires critiques d'extraits de romans historiques
Visionnement d'œuvres de fiction et analyse critique de celles-ci	Initiation à la philosophie et à la rhétorique grecques
Approche de l'influence architecturale antique sur le monde contemporain	Comparaison entre les structures politiques anciennes et contemporaines
Identification et description des éléments architecturaux (<i>colonne, fronton, ...</i>)	Découverte du fonctionnement des principales institutions antiques (<i>assemblées, tribunaux, ...</i>)
Découverte des sciences et techniques de l'Antiquité grecque	

4 ... en découvrant des sources littéraires antiques (en version originale ou en traduction)	5 ... en utilisant des ressources documentaires pour découvrir les civilisations antiques et en visitant les lieux archéologiques de façon réelle ou virtuelle	6 ... en observant les permanences culturelles dans les arts, le droit, la politique et les sciences
--	--	--

Grec ancien

Attentes fondamentales	Indications pédagogiques
Au cours, mais au plus tard à la fin du cycle, l'élève...	Ressources, indices, obstacles. Notes personnelles
... utilise les Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) et d'autres sources pour découvrir les sites et vestiges anciens	Liens SHS 32-33 – Relation homme-temps – Histoire ; FG 31 MITIC ; A 32 AV – Perception et A 34 AV – Culture
... situe dans le temps les épisodes historiques étudiés	
... connaît l'organisation des principales institutions politiques étudiées	
... reconnaît quelques éléments essentiels d'un site archéologique	
... identifie quelques grandes figures et épisodes mythologiques	
... compare les modes de vie anciens et actuels	
	<p><i>L'enseignante ou l'enseignant abordera quelques thèmes selon les questions des élèves</i></p> <p><i>D'autres thèmes pourront faire l'objet d'une recherche plus approfondie</i></p> Liens L3 – Latin ; A 32 AV – Perception ; A 34 AV – Culture ; MSN 34 Grandeurs et mesures et MSN 36 – Phénomènes naturels et techniques ; SHS 34 Relation Homme-société – Citoyenneté

GREC ANCIEN